



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2026-196

PUBLIÉ LE 18 MAI 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-03-17-00012 - décision de financement 2026 55 Centre de santé le 35 - ECAILLON (2 pages)	Page 4
R32-2026-03-24-00015 - décision de financement 2026 56 - CD59 - CDS Cuincy - investissement (2 pages)	Page 6
R32-2026-03-24-00016 - décision de financement 2026-84 CDS du CCAS de Cambrai signé (2 pages)	Page 8
R32-2026-05-05-00009 - décision de financement 2026 175 ESP Noailles (2 pages)	Page 10
R32-2026-05-05-00010 - décision de financement 2026 176 ESP vailly sur aisne (2 pages)	Page 12
R32-2026-03-02-00037 - décision de financement 2026 29 CH valenciennes coordinateur stage (2 pages)	Page 14
R32-2026-03-09-00016 - décision de financement 2026 31 CDS HOMA SANTE (2 pages)	Page 16
R32-2026-03-20-00008 - décision de financement 2026 79 MSP 7 vallées mission solidarité (2 pages)	Page 18
R32-2026-03-20-00009 - décision de financement 2026 80 CC 7 vallées mission solidarité (2 pages)	Page 20
R32-2026-03-24-00018 - décision de financement 2026 82 CDS Homa santé CRAICS (2 pages)	Page 22
R32-2026-04-09-00026 - décision de financement 2026-132 CPTS Portes de l'artois signée (2 pages)	Page 24
R32-2026-05-05-00011 - décision de financement 2026-174 ESP VIGNACOURT (2 pages)	Page 26
R32-2026-05-05-00012 - décision de financement 2026-177 ESP RAINNEVILLE (2 pages)	Page 28
R32-2026-05-05-00013 - décision de financement 2026-178 ESP LA LONGUEVILLE - MAUBEUGE (2 pages)	Page 30
R32-2026-03-06-00009 - décision de financement 2026-32 CPTS Nord Est Somme (2 pages)	Page 32
R32-2026-03-16-00038 - décision de financement 2026-36 ESP CONDE EN BRIE (2 pages)	Page 34
R32-2026-03-24-00014 - décision de financement 2026-81 CPTS Sources et vallées signée (2 pages)	Page 36
R32-2026-03-24-00017 - Décision de financement 2026-83 CD 59 - CDS de Cuincy - CRAICS (2 pages)	Page 38
R32-2026-03-27-00016 - décision de financement 2026-86 CH St Quentin - Coordinateur de stage (2 pages)	Page 40
R32-2026-03-27-00017 - décision de financement 2026-87 CH Amiens - coordinateur de stage (2 pages)	Page 42
R32-2026-03-31-00160 - décision de financement 2026-89 ESP Pas en Artois (2 pages)	Page 44
R32-2026-03-31-00161 - Décision de financement 2026-90 ESP AMBLENY (2 pages)	Page 46
R32-2026-03-02-00038 - décision de financement Dunkerque - coordinateur de stage (2 pages)	Page 48

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt /

R32-2026-05-18-00003 - Arrêté portant subdélégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (3 pages)	Page 50
R32-2026-05-18-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (3 pages)	Page 53

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (SRPE)

R32-2026-05-13-00005 - Controle des structures Autorisation d exploiter LEFEBVRE GUILLAUME (2 pages)

Page 56

Ministère de la Justice /

R32-2026-05-18-00004 - Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire au sein de la Délégation interrégionale du Secrétariat Général Grand Nord, relevant du ministère de la Justice (2 pages)

Page 58

Région académique Hauts-de-France /

R32-2026-05-05-00017 - Arrêté fixant le pourcentage maximal de bacheliers retenus résidents dans une autre académie que celle dans laquelle est situé l'établissement demandé. (23 pages)

Page 60

R32-2026-05-05-00014 - Arrêté fixant le pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée. (106 pages)

Page 83

R32-2026-05-05-00016 - Arrêté fixant les objectifs minimaux d'accès des bacheliers professionnels en BTS par spécialité de BTS. (28 pages)

Page 189

R32-2026-05-05-00018 - Arrêté fixant les objectifs minimaux d'accès des bacheliers technologiques en IUT par spécialité de BUT. (9 pages)

Page 217

R32-2026-05-05-00015 - Arrêté fixant les pourcentages minimaux de boursiers de lycée par établissement pour les formations de santé. (3 pages)

Page 226

Secrétariat général pour les affaires régionales Hauts-de-France /

R32-2026-05-18-00006 - Arrêté préfectoral prorogeant par dérogation le délai de commencement d'une opération subventionnée au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements DSID 2023 - EJ 2104173097 (5 pages)

Page 229

R32-2026-05-18-00005 - Arrêté préfectoral prorogeant par dérogation le délai de commencement d'une opération subventionnée au titre de la dotation de soutien à l'investissement local DSIL 2022 - EJ 2103616330 (2 pages)

Page 234

Décision n°55 en date du 17/03/2026

LE TRENTE-CINQ

SIRET N° 99266865700016

**Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Hauts de
France**

à

Valérie BOET

35 RUE DES HALLOTS

59176 ECAILLON

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 1er février 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu la demande déposée par le bénéficiaire.

DECIDE

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour
l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à : 12 000,00 €

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la présente subvention en versement unique
sur le compte MI3-4-2 : Exercices regroupés en centres de santé

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif
territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs
de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 17/03/2026

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé et par
délégation,

La responsable du service
Allocation de ressources aux
établissements de santé
Laura LECERF



Décision n°56 en date du 17/03/2026

DEPARTEMENT DU NORD

SIRET N° 22590001801244

**Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Hauts de
France**

à

**Christian Poiret
HOTEL DU DEPARTEMENT 51
RUE GUSTAVE DELORY (LILLE)
59800 LILLE**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 1er février 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu la demande déposée par le bénéficiaire.

DECIDE

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à :

10 500,00 €

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la présente subvention

en versement unique

sur le compte M13-4-2 : Exercices regroupés en centres de santé

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 17/03/2026

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé et par
délégation,

La responsable du service
Allocation de ressources aux
établissements de santé

Laura LECERF



Décision n°84 en date du 24/03/2026

CTRE COM ACTION SOCIALE CAMBRAI

SIRET N° 26590122300122

**Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Hauts de
France**

à

Marie-Anne DELEVALLEE

7 RUE DU CHATEAU DE SELLES

59400 CAMBRAI

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 1er février 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu la demande déposée par le bénéficiaire.

DECIDE

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour
l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à : 11 000,00 €

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la présente subvention en versement unique
sur le compte MI3-4-2 : Exercices regroupés en centres de santé

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif
territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs
de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 24/03/2026

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé et par
délégation,

La responsable du service
Allocation de ressources aux
établissements de santé
Laura LECERF

Décision n°175 en date du 05/05/2026
EQUIPE DE SOINS PRIMAIRES DE NOAILLES
SIRET N° 91910778900019

**Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Hauts de
France**
à
**EQUIPE DE SOINS PRIMAIRES DE
NOAILLES**
31 RUE DE SENEFONTAINE
60000 ALLONNE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 9 avril 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale est paru au JORF du 14/12/2025. ;

Vu la demande déposée par le bénéficiaire.

D E C I D E

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à : 0,00 €

Au titre du dispositif intitulé ESP.

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la subvention en versement unique.

Sur le compte MI2-1-16 : Ségur - Equipe soins primaire / équipe soins spécialisés.

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 05/05/2026

Pour le Directeur général de l'Agence
régionale de santé et par délégation,

La responsable du service Allocation
de ressources aux établissements de
santé

Laura LECERF



Décision n°176 en date du 05/05/2026

EQUIPE DE SOINS PRIMAIRES DE VAILLY-SUR-AISNE ET SES ALENTOURS

SIRET N° 94150041500018

**Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Hauts de
France**

à

**EQUIPE DE SOINS PRIMAIRES DE VAILLY-SUR-
AISNE ET SES ALENTOURS**

16 RUE ALEXANDRE LEGRY

02370 VAILLY SUR AISNE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 9 avril 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale est paru au JORF du 14/12/2025. ;

DECIDE

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à : 4 900,00 €

Au titre du dispositif intitulé ESP.

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la subvention en versement unique.

Sur le compte MI2-1-16 : Ségur - Equipe soins primaire / équipe soins spécialisés.

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 05/05/2026

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé et par délégation,

La responsable du service Allocation de ressources aux établissements de santé

Laura LECERF

Décision n°29 en date du 02/03/2026
CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES
SIRET N° 26590673500013

**Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Hauts de
France**

à

Nicolas SALVI

114 AVENUE DESANDROUIN

59300 VALENCIENNES

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 1er février 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu la demande déposée par le bénéficiaire.

DECIDE

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour
l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à : 50 917,00 €

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la présente subvention en versement unique
sur le compte MI3-99-1 : Autres Mission 3 hors Médico-social

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif
territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs
de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 02/03/2026

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé et par
délégation,

La responsable du service
Allocation de ressources aux
établissements de santé
Laura LECERF



Décision n°31 en date du 09/03/2026

HOMA SANTE

SIRET N° 93207449500015

Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Hauts de
France

à

Christophe SILVIE
106 BOULEVARD DE
STRASBOURG
62500 ST OMER

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 1er février 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu la demande déposée par le bénéficiaire.

DECIDE

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à : 18 500,00 €

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la présente subvention en versement unique
sur le compte M13-4-2 : Exercices regroupés en centres de santé

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 09/03/2026

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé et par
délégation,

La responsable du service
Allocation de ressources aux
établissements de santé

Laura LECERF



Décision n°79 en date du 20/03/2026

MSP DES 7 VALLEES

SIRET N° 90419423000010

Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Hauts de
France

à

Angélique FERIAU
1 RUE DU DOCTEUR PASCAL
MULLIEZ
62140 HESDIN

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 1er février 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu la demande déposée par le bénéficiaire.

DECIDE

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à :

675,00 €

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la présente subvention en versement unique

sur le compte MI3-99-1 : Autres Mission 3 hors Médico-social

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 20/03/2026

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé et par
délégation,

La responsable du service
Allocation de ressources aux
établissements de santé

Laura LECERF

Décision n°80 en date du 20/03/2026

CC DES 7 VALLEES

SIRET N° 20004403000019

**Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Hauts de
France**

à

Matthieu DEMONCHEAUX

6 RUE DU GENERAL DAULLE

62140 HESDIN

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 1er février 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu la demande déposée par le bénéficiaire.

DECIDE

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour

l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à :

1 555,60 €

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la présente subvention

en versement unique

sur le compte MI3-99-1 : Autres Mission 3 hors Médico-social

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 20/03/2026

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé et par
délégation,

La responsable du service
Allocation de ressources aux
établissements de santé

Laura LECERF

Décision n°82 en date du 24/03/2026

HOMA SANTE

SIRET N° 93207449500015

**Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Hauts de
France**

à

**Christophe SILVIE
106 BOULEVARD DE
STRASBOURG
62500 ST OMER**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 1er février 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu la demande déposée par le bénéficiaire.

DECIDE

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour
l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à : 12 500,00 €

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la présente subvention en versement unique
sur le compte MI3-4-2 : Exercices regroupés en centres de santé

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif
territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs
de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 24/03/2026

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé et par
délégation,

La responsable du service
Allocation de ressources aux
établissements de santé

Laura LECERF

Décision n°132 en date du 09/04/2026

CPTS DES PORTES DE L'ARTOIS

SIRET N° 10068552800018

Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Hauts de
France
à

CPTS DES PORTES DE L'ARTOIS

1 RUE DU CALVAIRE

62117 BREBIERES

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 1er février 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale est paru au JORF du 14/12/2025. ;

Vu la demande déposée par le bénéficiaire.

DECIDE

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour

l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à : 34 000,00 €

Au titre du dispositif intitulé Accompagnement des porteurs du projet de CPTS.
et recrutement d'un coordonnateur

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la subvention en versement unique.

Sur le compte MI2-1-12 : Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

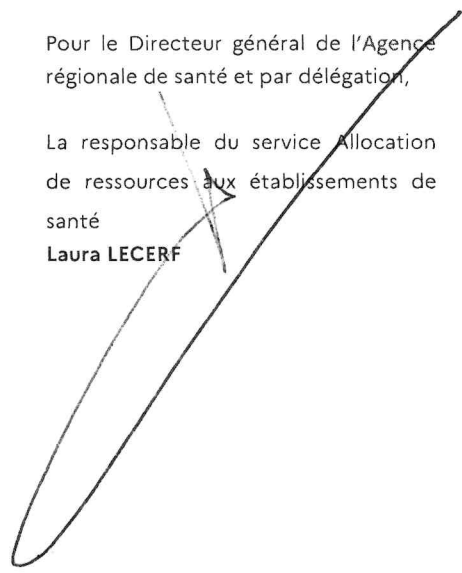
Fait à Lille, le

09/04/2026

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé et par délégation,

La responsable du service Allocation de ressources aux établissements de santé

Laura LECERF

A large, handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right, overlapping the typed name 'Laura LECERF'.

Décision n°174 en date du 05/05/2026
EQUIPE DE SOINS PRIMAIRES DES CADUCEES
SIRET N° 92441499800014

**Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Hauts de
France**
à
**EQUIPE DE SOINS PRIMAIRES DES
CADUCEES**
180 RUE GODARD DUBUC
80650 VIGNACOURT

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 9 avril 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale est paru au JORF du 14/12/2025. ;

Vu la demande déposée par le bénéficiaire.

DECIDE

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à :

4 900,00 €

Au titre du dispositif intitulé ESP.

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la subvention en versement unique.

Sur le compte MI2-1-16 : Ségur - Equipe soins primaire / équipe soins spécialisés.

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

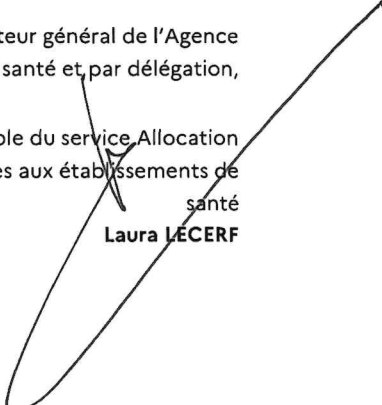
La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 05/05/2026

Pour le Directeur général de l'Agence
régionale de santé et par délégation,

La responsable du service Allocation
de ressources aux établissements de
santé
Laura LÉCERF



Décision n°177 en date du 05/05/2026
EQUIPE DE SOINS PRIMAIRES LE FILAO
SIRET N° 91998282700017

**Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Hauts de
France**

à

**EQUIPE DE SOINS PRIMAIRES LE
FILAO**

33 RUE DU STADE

80260 RAINNEVILLE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 9 avril 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale est paru au JORF du 14/12/2025. ;

DECIDE

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à : 4 900,00 €

Au titre du dispositif intitulé ESP.

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la subvention en versement unique.

Sur le compte M12-1-16 : Ségur - Equipe soins primaire / équipe soins spécialisés.

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 05/05/2026

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé et par délégation,

La responsable du service Allocation de ressources aux établissements de santé

Laura LECERF

Décision n°178 en date du 05/05/2026

ASSOCIATION LIBERTE DU POLE DE SANTE MULTIDISCIPLINAIRE

SIRET N° 53816205800019

**Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Hauts de
France**

à

**ASSOCIATION LIBERTE DU POLE DE
SANTE MULTIDISCIPLINAIRE**

121 RUE DE LA LIBERTE

59600 MAUBEUGE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 9 avril 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale est paru au JORF du 14/12/2025. ;

DECIDE

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à : 4 900,00 €

Au titre du dispositif intitulé équipes de soins primaires.

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la subvention en versement unique.

Sur le compte M12-1-16 : Ségur - Equipe soins primaire / équipe soins spécialisés.

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 05/05/2026

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé et par délégation,

La responsable du service Allocation de ressources aux établissements de santé

Laura LECERF



Décision n°32 en date du 06/03/2026

CPTS NORD EST SOMME

SIRET N° 99507162800011

Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Hauts de
France

à

Laura CARLIN

10 RUE DE LA FONTAINE

80300 MIRAUMONT

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 1er février 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu la demande déposée par le bénéficiaire.

DECIDE

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à : 37 000,00 €

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la présente subvention en versement unique sur le compte MI2-1-12 : Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 06/03/2026

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé et par
délégation,

La responsable du service
Allocation de ressources aux
établissements de santé

Laura LECERF

Décision n°36 en date du 16/03/2026

OBJECTIF SANTE CONDE

SIRET N° 93947961400017

Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Hauts de
France

à

Laura CECCHINI

10 RUE DU POT D'ETAIN

02330 CONDE EN BRIE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 1er février 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu la demande déposée par le bénéficiaire.

DECIDE

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à : 4 900,00 €

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la présente subvention en versement unique
sur le compte M12-1-16 : Ségur - Equipe soins primaire / équipe soins spécialisés

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.


La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 16/03/2026

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé et par
délégation,

La responsable du service
Allocation de ressources aux
établissements de santé
Laura LECERF



Décision n°81 en date du 24/03/2026

COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE "SOURCES ET VALLEES"

SIRET N° 10041421800014

Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Hauts de
France

à

Cécile BERAHAB
1 RUE DU DOCTEUR PASCAL
MULLIEZ
62140 HESDIN-LA-FORET

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 1er février 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu la demande déposée par le bénéficiaire.

DECIDE

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour
l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à : 34 000,00 €

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la présente subvention en versement unique
sur le compte M12-1-12 : Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif
territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs
de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 24/03/2026

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé et par
délégation,

La responsable du service
Allocation de ressources aux
établissements de santé
Laura LECERF

Décision n°83 en date du 24/03/2026

DEPARTEMENT DU NORD

SIRET N° 22590001801244

Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Hauts de
France

à

DEPARTEMENT DU NORD
HOTEL DU DEPARTEMENT 51 RUE
GUSTAVE DELORY (LILLE)
59800 LILLE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 1er février 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu la demande déposée par le bénéficiaire.

DECIDE

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à : 32 000,00 €

Au titre du dispositif intitulé CRAICS centres de santé.
centre de santé de Cuincy

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la subvention en versement unique.

Sur le compte MI3-4-2 : Exercices regroupés en centres de santé.

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 24/03/2026

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé et par
délégation,

La responsable du service
Allocation de ressources aux
établissements de santé

Laura LECERF

Décision n°86 en date du 27/03/2026
CENTRE HOSPITALIER GENERAL ST QUENTIN
SIRET N° 26020861600011

**Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Hauts de
France**

à

**CENTRE HOSPITALIER GENERAL
ST QUENTIN
1 AVENUE MICHEL DE
L'HOSPITAL
02100 ST QUENTIN**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 1er février 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu la demande déposée par le bénéficiaire.

DECIDE

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à :

31 148,00 €

Au titre du dispositif intitulé Financement d'un poste de coordinateur de stage territorial : TAS Aisne Haute-

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la subvention en versement unique.

Sur le compte MI3-99-1 : Autres Mission 3 hors Médico-social.

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 27/03/2026

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé et par
délégation,

La responsable du service
Allocation de ressources aux
établissements de santé

Laura LECERF



Décision n°87 en date du 27/03/2026

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS-PICARDIE

SIRET N° 26800014800125

**Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Hauts de
France**

à

**CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE AMIENS-
1 ROND-POINT DU PR
CHRISTIAN CABROL**

80000 AMIENS

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 1er février 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu la demande déposée par le bénéficiaire.

DECIDE

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à : 48 750,00 €

Au titre du dispositif intitulé Financement d'un poste de coordinateur de stage territorial : TAS Somme Littoral

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la subvention en versement unique.

Sur le compte MI3-99-1 : Autres Mission 3 hors Médico-social.

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 27/03/2026

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé et par
délégation,

La responsable du service
Allocation de ressources aux
établissements de santé

Laura LECERF



Décision n°89 en date du 31/03/2026

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE DE L'ESP DES 3 CHATEAUX

SIRET N° 92437423400012

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de
Santé des Hauts de France

à

**ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE
SANTE DE L'ESP DES 3 CHATEAUX**

5 RUE BASSE-BOULOGNE

62760 PAS EN ARTOIS

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 1er février 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu la demande déposée par le bénéficiaire.

DECIDE

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à : 4 900,00 €

Au titre du dispositif intitulé ESP.

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la subvention en versement unique.

Sur le compte MI2-1-16 : Ségur - Equipe soins primaire / équipe soins spécialisés.

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 31/03/2026

Pour le Directeur général de l'Agence régionale
de santé et par délégation,

La responsable du service Allocation de
ressources aux établissements de santé

Laura LECERF



Décision n°90 en date du 31/03/2026

ESP D'AMBLENY

SIRET N° 94184391400016

Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Hauts de
France

à

ESP D'AMBLENY

8 RUE MAHIEUX

02290 AMBLENY

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 1er février 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu la demande déposée par le bénéficiaire.

DECIDE

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à :

4 900,00 €

Au titre du dispositif intitulé ESP.

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la subvention en versement unique.

Sur le compte MI2-1-16 : Ségur - Equipe soins primaire / équipe soins spécialisés.

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 31/03/2026

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé et par
délégation,

La responsable du service
Allocation de ressources aux
établissements de santé

Laura LECERF



Décision n°30 en date du 02/03/2026

CENTRE HOSPITALIER DE DUNKERQUE

SIRET N° 26590683400014

**Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Hauts de
France**

à

Samy BAYOD

130 AVENUE LOUIS HERBEAUX

59240 DUNKERQUE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 1er février 2026 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2025 fixant pour l'année 2025 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu la demande déposée par le bénéficiaire.

DECIDE

Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour
l'exercice 2026 attribué au bénéficiaire est fixé à : 31 148,00 €

Le montant indiqué sera versé au bénéficiaire de la présente subvention en versement unique
sur le compte MI3-99-1 : Autres Mission 3 hors Médico-social

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

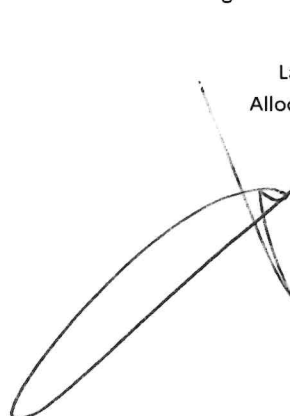
La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif
territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs
de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 02/03/2026

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé et par
délégation,

La responsable du service
Allocation de ressources aux
établissements de santé
Laura LECERF





**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté portant subdélégation de signature au titre des articles 10 et 75
du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
à certains agents de la direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012, portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 du ministre de l'intérieur et des outre-mer portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 17 septembre 2021 portant nomination de monsieur Jean-Michel POIRSON en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2023 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 28 août 2025 portant nomination d'un directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Hauts-de-France) ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2025 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire en date du 19 mars 2026 portant nomination de monsieur Paul MENNECIER en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France, à compter du 1^{er} avril 2026 ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2026 portant nomination d'une directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Hauts-de-France) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2026 portant délégation de signature à monsieur Paul MENNECIER, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France, au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

A R R Ê T E

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Paul MENNECIER, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France, la qualité d'ordonnateur secondaire, en tant que responsable de budget opérationnel de programme ou d'unité opérationnelle, est exercée par monsieur Jean-Michel POIRSON, directeur régional adjoint, et par madame Pascale DELAMARRE, directrice régionale adjointe, puis par chacun dans le domaine de compétence qui le concerne :

Service régional de l'alimentation :

- Madame Anne MEYRUEx, cheffe de service
- Monsieur Nicolas MALLOIRE, chef de service adjoint

Service régional de l'information statistique et économique :

- Madame Émilie HENNEBOIS, cheffe de service

Service régional de la performance économique et environnementale des entreprises :

- Monsieur Sylvain BRESSON, chef de service
- Madame Ea DELATTRE, cheffe de service adjointe

Secrétariat général :

- Madame Sylvie DELIGNY, secrétaire générale
- Madame Sophie AMINE, secrétaire générale adjointe
- Madame Emilie DEROSIERE, secrétaire générale adjointe
- Madame Delphine GAPENNE, chargée du pilotage et de la gestion des ressources budgétaires
- Madame Tatiana DEBRYE, gestionnaire de ressources budgétaires
- Monsieur Stéphane CHAUSSEPIED, chef de la cellule Pilotage et aide à la décision
- Madame Delphine DHINNIN, chargée du contrôle interne financier

Service régional de la formation et du développement :

- Monsieur Thami AMINE, chef de service
- Monsieur Frédéric PRINCE, chef de service adjoint
- Madame Catherine LAPLACE, cheffe du pôle Prospection et pilotage des moyens

Article 2 :

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Amiens, le 18 mai 2026

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,


LE DIRECTEUR REGIONAL
Paul MENNEQUIER

Paul MENNEQUIER



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté portant subdélégation de signature à certains agents
de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France,

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 du ministre de l'intérieur et des outre-mer portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 17 septembre 2021 portant nomination de monsieur Jean-Michel POIRSON en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2023 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 28 août 2025 portant nomination d'un directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Hauts-de-France) ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire en date du 19 mars 2026 portant nomination de monsieur Paul MENNECIER en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France, à compter du 1^{er} avril 2026 ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2026 portant nomination d'une directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Hauts-de-France) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 avril 2026 portant délégation de signature à monsieur Paul MENNECIER, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

A R R Ê T E

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Paul MENNECIER, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France, la délégation de signature qui lui est accordée par l'arrêté préfectoral en date du 3 avril 2026 est exercée par monsieur Jean-Michel POIRSON, directeur régional adjoint et par madame Pascale DELAMARRE, directrice régionale adjointe, puis par chacun, dans le domaine de compétence qui le concerne :

- Service régional de l'alimentation :
 - Madame Anne MEYRUEx, cheffe de service
 - Monsieur Nicolas MALLOIRE, chef de service adjoint

- Service régional de l'information statistique et économique :
 - Madame Émilie HENNEBOIS, cheffe de service

- Service régional de la performance économique et environnementale des entreprises :
 - Monsieur Sylvain BRESSON, chef de service
 - Madame Ea DELATTRE, cheffe de service adjointe

Ainsi que par :

- M. Xavier BORTOLIN, chef du pôle « Appui à la performance économique et gestion de crise » au titre du paragraphe C8 de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral en date du 3 avril 2026, et à l'exclusion des décisions portant refus d'autorisation d'exploiter des structures agricoles prévues à l'article L. 331-3-1 du code rural et de la pêche maritime, ainsi que des mises en demeure de cesser d'exploiter et des sanctions pécuniaires prévues à l'article L. 331-7 du code rural et de la pêche maritime

- Secrétariat général :
 - Madame Sylvie DELIGNY, secrétaire générale
 - Madame Sophie AMINE, secrétaire générale adjointe
 - Madame Émilie DEROSIERE, secrétaire générale adjointe

- Service régional de la formation et du développement :
 - Monsieur Thami AMINE, chef de service
 - Monsieur Frédéric PRINCE, chef de service adjoint

Article 2 :

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au secrétaire général aux affaires régionales de la préfecture des Hauts-de-France et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Amiens, le 18 mai 2026

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

**LE DIRECTEUR REGIONAL
Paul MENNECIER**

Paul MENNECIER



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises**

**Service instructeur :
DDTM de la Somme
Service de l'économie agricole**

Monsieur LEFEBVRE Guillaume
5 chemin de la folie
80600 LUCHEUX

Réf. : 2580621

Arrêté préfectoral portant autorisation relatif à une demande d'autorisation préalable d'exploiter

Le préfet de la Région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L. 331-1 et suivants et R. 331-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 du ministre de l'intérieur et des outre-mer portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 03 avril 2026 ;

Vu l'arrêté de subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France en date du 7 avril 2026 ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par monsieur LEFEBVRE Guillaume dont le siège social se situe à LUCHEUX d'une superficie totale de 1,5690 hectares (ha) enregistrée complète le 5 février 2026 ;

Vu l'avis de la Section "structures et économie des exploitations" de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme en date du 6 mai 2026 ;

Considérant la surface sollicitée de 1,5690 ha ;

Considérant que la fin du délai de publicité pour ces parcelles était fixée au 12 avril 2026 ;

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France

Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50

courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Considérant que l'opération envisagée par monsieur LEFEBVRE Guillaume consiste en un agrandissement d'exploitation, par la reprise d'une surface supplémentaire de 1,5690 ha de terres, provenant de l'exploitation de monsieur GRAIRE Antoine à DOULLENS ;

Considérant que monsieur LEFEBVRE Guillaume mettra en valeur, à titre individuel, après opération une superficie totale de 110,4890 ha ;

Considérant qu'aucune demande concurrente n'a été réceptionnée dans le délai prévu à l'article D 331-4-1 du CRPM, que cette demande est conforme aux dispositions du SDREA des Hauts-de-France et qu'il y a lieu d'autoriser le demandeur ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur LEFEBVRE Guillaume à LUCHEUX est autorisé à exploiter une surface supplémentaire d'une contenance totale de 1,5690 ha de terres relative à la parcelle ZY 7 sise sur le territoire de la commune de DOULLENS et provenant de l'exploitation de Monsieur GRAIRE Antoine à DOULLENS.

Article 2

Le présent arrêté cesse de produire ses effets s'il est démontré que la décision ainsi prise repose sur de faux documents ou attestations, ou de fausses informations transmises par le demandeur.

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa notification :

- en déposant un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles), par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre récépissé. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants, dans les conditions susmentionnées.
- directement auprès du tribunal administratif, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérécourse citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans la région des Hauts-de-France.

Fait à Amiens, le 13 mai 2026

Pour le Préfet, par subdélégation,
Le chef du pôle «Appui à la performance économique et gestion de crise» du service de la performance économique et environnementale des entreprises


Xavier BORTOLIN

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France

Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50

courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr



**Arrêté préfectoral prorogeant par dérogation le délai de commencement d'une opération subventionnée au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements
DSID 2023 - EJ n° 2104173097**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article R 2334-28 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État ;

Vu le décret n°2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Hauts-de-France du 18 octobre 2023 accordant au Conseil Départemental du Nord une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements pour la remise à niveau et le déploiement de la gestion technique des bâtiments (GTB) sur le parc des collèges programme 2024 et 2025 ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2026 prorogeant le délai de commencement de l'opération jusqu'au 18 octobre 2026 ;

Considérant la demande présentée par le bénéficiaire le 23 avril 2026 ;

Considérant la date de notification de l'arrêté attributif susmentionné, le 18 octobre 2023 ;

Considérant que l'article R 2334-28 du code général des collectivités territoriales dispose que la décision d'attribution de la subvention devient caduque si, à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention, l'opération au titre de laquelle elle a été accordée n'a reçu aucun commencement d'exécution et que le préfet peut, au vu des justifications apportées, proroger la validité de l'arrêté attributif pour une période qui ne peut excéder un an ;

Considérant que s'agissant de dispositions réglementaires, le droit à dérogation du préfet trouve à s'appliquer ;

Considérant les difficultés techniques rencontrées par le bénéficiaire le conduisant à revoir le périmètre de l'opération et à engager une nouvelle procédure de consultation et d'attribution de la maîtrise d'œuvre et des travaux ;

Considérant que cette dérogation est justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales, s'agissant d'un réel besoin de maîtriser la gestion de l'énergie par la GTB dans les collèges du Nord pour réduire les consommations et les coûts ;

Considérant que cette dérogation favorise l'accès aux aides publiques en permettant au Conseil Départemental du Nord de conserver le bénéfice de la subvention prévue ;

Considérant que cette dérogation ne porte pas une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé puisque le délai de prorogation de validité demandé est supérieur d'un an aux délais réglementaires, que le retard n'est pas imputable au bénéficiaire et que le projet n'est pas dénaturé ;

Considérant que la présente dérogation est compatible avec les engagements européens et internationaux de la France et qu'elle ne porte pas atteinte aux intérêts de la défense ou à la sécurité des personnes et des biens ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Délai de commencement des travaux

Le délai de commencement du projet est prorogé jusqu'au 18 octobre 2027.

Article 2 – Délais et voie de recours

Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet et/ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur dans un délai de deux mois.

Un recours contentieux peut être porté devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex) dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ou de la décision de rejet du recours gracieux ou de la décision de rejet du recours hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Article 3 – Exécution

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18 MAI 2026


Bertrand GAUME



**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation de région académique
à l'information et à l'orientation**

DRAIO
N° 25-26 568

Affaire suivie par :
Geneviève Saint-Huile
DRAIO

Mél : draio@region-academique-hdf.fr

Rectorat de Lille
144 rue de Bavay
59033 Lille Cedex
03.20.15.66.05

Rectorat d'Amiens
20 boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens Cedex 9
03.22.82.39.20

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LILLE
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

VU la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants qui modifie l'article L. 612-3 du code de l'éducation

ARRÊTE

Article 1 - Conformément au V de l'article 1 de la loi n° 2018-166, le présent arrêté définit, pour la campagne Parcoursup 2026, un pourcentage maximal de bacheliers retenus résidant dans une académie autre que celle dans laquelle est situé l'établissement demandé. Ce pourcentage maximal ne s'applique qu'aux formations de licence en tension.

Sont assimilés à des candidats résidant dans l'académie où se situe la formation à laquelle ils présentent leur candidature :

- Les candidats ressortissants français ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne qui sont établis hors de France ;
- Les candidats préparant ou ayant obtenu le baccalauréat français dans un centre d'examen à l'étranger ;
- Les candidats qui souhaitent accéder à une formation ou à un parcours d'accès santé qui n'est pas dispensé dans leur académie de résidence.

Article 2 - Le Secrétaire Général de région académique est chargé de la mise en œuvre de ces dispositions.

Article 3 - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 5 mai 2026


Sophie BÉJEAN

P.J. :

- **Annexe 1** : Pourcentages maximaux de bacheliers retenus non-résidents par formation et par université
- 2026 - Académie de Lille
- **Annexe 2** : Pourcentages maximaux de bacheliers retenus non-résidents par formation et par université
- 2026 - Académie d'Amiens

**POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS
NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE**
- Académie de Lille -

Libellé établissement	Spécialité/mention	POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE
Université d'Artois - Site d'Arras	Licence - Administration économique et sociale	50
	Licence - Economie et gestion	50
	Licence - Arts du spectacle	50
	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais/Allemand - LEA	50
	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais/Chinois - LEA	5
	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais/Espagnol - LEA	50
	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Anglais - LLCER	5
	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Espagnol - LLCER	50
	Licence - Lettres - Parcours Lettres modernes	50

**POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS
NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE**
- Académie de Lille -

Libellé établissement	Spécialité/mention	POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE
Université d'Artois - Site d'Arras	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Chinois - LLCER	50
	Licence - Lettres - Parcours Lettres-Histoire-Droit : métiers du journalisme et des institutions politiques, administratives et culturelles	10
	Licence - Géographie et aménagement	50
	Licence - Histoire	50
Université d'Artois - Site de Douai	Licence - Droit - classique	5
	Licence - Droit - Parcours renforcé Science politique	5
Université d'Artois - Site de Lens	Licence - Mathématiques	50
	Licence - Informatique	5
	Licence - Chimie	5
	Licence - Chimie - Accès Santé (LAS)	5

**POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS
NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE**
- Académie de Lille -

Libellé établissement	Spécialité/mention	POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE
Université d'Artois - Site de Lens	Licence - Sciences de la vie	5
	Licence - Sciences de la vie - Accès Santé (LAS)	5
	Licence - Physique, chimie	5
	Licence - Physique, chimie - Accès Santé (LAS)	5
Université d'Artois - Site de Liévin	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours Entraînement sportif - Education et Motricité - Activité Physique adaptée pour la Santé	3
Université de Lille	Licence - Arts - Parcours Arts plastiques et visuels	5
	Licence - Arts - Parcours Etudes cinématographiques	9
	Licence - Lettres - Parcours Lettres modernes	50
	Licence - Lettres - Parcours Lettres classiques : grec, latin, français	50
	Licence - Lettres - Parcours Antiquité, Documentation, Numérique	50

**POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS
NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE**
- Académie de Lille -

Libellé établissement	Spécialité/mention	POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Etudes allemandes - Cultures et Médias	50
	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Anglais	50
	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Arabe	50
	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Chinois	50
	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Espagnol	50
	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Italien	50
	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Japonais	50
	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Portugais	50
	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Russe	50
	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Etudes suédoises - Cultures et Médias	50

**POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS
NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE**
- Académie de Lille -

Libellé établissement	Spécialité/mention	POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE
Université de Lille	Licence - Arts - Parcours Etudes théâtrales	50
	Licence - Histoire de l'art et archéologie - Parcours Histoire l'art et archéologie (sur site uniquement)	50
	Licence - Histoire	50
	Licence - Philosophie	50
	Licence - Philosophie - Parcours Philosophie - Sociologie	50
	Licence - Sociologie - Parcours Sociologie -histoire	50
	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais chinois appliqués aux affaires	50
	Licence - Sociologie - Parcours Enjeux sociaux et politiques contemporains : Sociologie, Anthropologie, Démographie	50
	Licence - Géographie et aménagement	50
	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais allemand appliqués aux affaires	50

**POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS
NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE**
- Académie de Lille -

Libellé établissement	Spécialité/mention	POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE
Université de Lille	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais espagnol appliqués aux affaires	50
	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais italien appliqués aux affaires	50
	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais néerlandais appliqués aux affaires	50
	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais russe appliqués aux affaires	50
	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais suédois appliqués aux affaires	50
	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais portugais appliqués aux affaires	50
	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais polonais appliqués aux affaires	50
	Licence - Sciences du langage - Parcours Linguistique générale et outillée	50
	Licence - Sciences de l'éducation et de la formation	5
	Licence - Humanités	50

**POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS
NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE**
- Académie de Lille -

Libellé établissement	Spécialité/mention	POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Arabe débutant	5
	Licence - Administration économique et sociale	5
	Licence - Science politique	5
	Licence - Droit - Parcours Droit international et droits européens	5
	Licence - Sciences sociales - Parcours Sciences économiques et sociales	5
	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Chimie	5
	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Droit - enseignement à distance - Enseignement à distance	5
	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Economie et management	5
	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mathématiques	5
	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Philosophie	5

**POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS
NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE**
- Académie de Lille -

Libellé établissement	Spécialité/mention	POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE
Université de Lille	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Physique	5
	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Physique, chimie	5
	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Psychologie	5
	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences de la vie	5
	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences du médicament	5
	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	5
	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences sanitaires et sociales	5
	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences infirmières - IFSI Gernez-Rieux - Lille - Parcours Sciences infirmières	5
	Licence - Histoire - Parcours CAPES Histoire-Géographie	5
	Licence - Sciences du langage - Parcours Langue des signes française	10

**POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS
NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE**
- Académie de Lille -

Libellé établissement	Spécialité/mention	POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE
Université de Lille	Licence - Etudes culturelles - Parcours Culture et médias	50
	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	3
	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Accès Santé (LAS)	3
	Licence - Information et communication - Parcours Communication	5
	Licence - Psychologie	5
	Licence - Psychologie - Accès Santé (LAS)	5
	Licence - Droit	5
	Licence - Droit - Accès Santé (LAS)	5
	Licence - Economie et gestion - Economie et management	5
	Licence - Economie et gestion - Economie et management - Accès Santé (LAS)	5

**POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS
NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE**
- Académie de Lille -

Libellé établissement	Spécialité/mention	POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE
Université de Lille	Licence - Information et communication - Portail Information et Communication - Parcours Information et Digital	50
	Licence - Information et communication - Portail Information et Communication - Parcours Information et Digital - Accès Santé (LAS)	5
	Licence - Information et communication - Portail Information et Communication - Parcours Information et Digital - CAPES Documentation	50
	Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - Parcours Mathématiques, économie, finances	8
	Licence - Portail Mathématiques Informatique	10
	Licence - Portail Mathématiques Physique Chimie Sciences de l'Ingénieur	5
	Licence - Portail Mathématiques Physique Chimie Sciences de l'Ingénieur - Accès Santé (LAS)	5
	Licence - Portail Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement (SVTE)	5
	Licence - Portail Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement (SVTE) - Accès Santé (LAS)	5
	Licence - Sociologie - Parcours Transitions écologiques et sociales	50

**POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS
NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE**
- Académie de Lille -

Libellé établissement	Spécialité/mention	POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE
Université de Lille	Licence - Sciences et technologies - Parcours Formation et Communication en Sciences (FOCUS) - CRPE	50
	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Etudes allemandes et suédoises - Cultures et Médias	50
	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Etudes allemandes et néerlandaises - Cultures et Médias	50
	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Etudes suédoises et néerlandaises - Cultures et Médias	50
	Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - Sciences cognitives - Accès Santé (LAS)	5
	Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - Sciences cognitives	5
	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours d'excellence-préparation concours-recherche	3
	Licence - Professorat des Ecoles - Douai	5
	Licence - Professorat des Ecoles - Gravelines	5
	Licence - Professorat des Ecoles - Villeneuve-d'Ascq	5

**POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS
NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE**
- Académie de Lille -

Libellé établissement	Spécialité/mention	POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE
Université de Lille	Licence - Professorat des Ecoles - Famars	5
	Licence - Professorat des Ecoles - Dunkerque	5
	Licence - Professorat des Ecoles - Arras	5
	Licence - Professorat des Ecoles - Outreau	5
	Licence - Professorat des Ecoles - Lens	5
	Licence - Lettres - Parcours CAPES - Lettres modernes	50
	Licence - Arts - Parcours CAPES Éducation musicale et chant choral	50
Université de Lille - Centre Universitaire de Cambrai	Licence - Droit	15
Université du littoral - Site de Boulogne-sur-Mer	Licence - Economie et gestion	10
	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Anglais	10

**POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS
NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE**
- Académie de Lille -

Libellé établissement	Spécialité/mention	POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE
Université du littoral - Site de Boulogne-sur-Mer	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Espagnol	10
	Licence - Lettres - Parcours Lettres modernes	11
	Licence - Histoire	8
	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours ANGLAIS-ESPAGNOL	9
	Licence - Droit - : Université du littoral - Site de Dunkerque	7
	Licence - Droit - : Université du littoral - Site de Boulogne-sur-Mer	7
	Licence - Droit - : Université du littoral - Site de Boulogne-sur-Mer - Accès Santé (LAS)	11
Université du littoral - Site de Calais -	Licence - Informatique - Parcours	19
	Licence - Sciences de la vie	5
	Licence - Sciences de la vie - Accès Santé (LAS)	5

**POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS
NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE**
- Académie de Lille -

Libellé établissement	Spécialité/mention	POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE
Université du littoral - Site de Calais -	Licence - Mathématiques	8
	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	3
		3
		3
		3
	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Accès Santé (LAS)	5
	Licence - Physique, chimie - : Université du littoral - Site de Dunkerque	8
	Licence - Physique, chimie - : Université du littoral - Site de Calais -	8
	Licence - Physique, chimie - : Université du littoral - Site de Calais - - Accès Santé (LAS)	8
Licence - Physique, chimie - : Université du littoral - Site de Dunkerque - Accès Santé (LAS)	8	

**POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS
NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE**
- Académie de Lille -

Libellé établissement	Spécialité/mention	POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE
Université du littoral - Site de Dunkerque	Licence - Economie et gestion	8
	Licence - Lettres - Parcours Lettres modernes	8
	Licence - Géographie et aménagement	3
	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours ANGLAIS-ESPAGNOL	10
	Licence - Humanités - Parcours Culture et médias	10
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Informatique	5
	Licence - Physique, chimie	50
	Licence - Génie civil - Parcours Génie Civil, Architectural et Urbain	5
	Licence - Sciences pour l'ingénieur - Parcours Ingénierie Mécanique	5
	Licence - Mathématiques	50

**POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS
NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE**
- Académie de Lille -

Libellé établissement	Spécialité/mention	POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Gestion	6
	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Anglais : Langue, Littérature et Civilisation Étrangère	14
	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Espagnol : Langue, Littérature et Civilisation Étrangère	13
	Licence - Administration économique et sociale	7
	Licence - Economie	6
	Licence - Lettres	18
	Licence - Droit	16
	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	5
	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Accès Santé (LAS)	5
	Licence - Arts - Parcours Arts numériques	5

**POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS
NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE**
- Académie de Lille -

Libellé établissement	Spécialité/mention	POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Sciences pour l'ingénieur - Parcours Automatisation des Systèmes et Robotique	50
	Licence - Sciences pour l'ingénieur - Parcours Electronique Embarquée et Objets Connectés	50
	Licence - Langues étrangères appliquées	20
	Licence - Humanités - Parcours Histoire et Géographie	9
	Licence - Sciences de la vie - biologie et biotechnologies - Accès Santé (LAS)	5
Université Polytechnique Hauts-de-France - Site de CAMBRAI	Licence - Sciences de la vie - Parcours biologie et biotechnologies (Cambrai)	5
	Licence - Humanités - Parcours Histoire Archéologie Patrimoine Environnement	18

**POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS
NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE**
- Académie d'Amiens -

Libellé établissement	Spécialité/mention	POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE
Université d'Amiens	Licence - Géographie et aménagement	50
	Licence - Langues étrangères appliquées	50
	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	50
	Licence - Droit	5
	Licence - Economie et gestion	5
	Licence - Science politique	5
	Licence - Arts du spectacle	50
	Licence - Arts plastiques	5
	Licence - Histoire de l'art et archéologie	5
	Licence - Philosophie - Parcours Sciences de l'Education et de la formation	50

**POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS
NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE**
- Académie d'Amiens -

Libellé établissement	Spécialité/mention	POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE
Université d'Amiens	Licence - Sciences de l'éducation et de la formation - Parcours Philosophie	5
	Licence - Sciences de l'éducation et de la formation - Parcours Sciences Sociales	5
	Licence - Sciences sociales - Parcours Sciences de l'Education et de la formation	16
	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Philosophie	5
	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Psychologie	5
	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences	5
	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Antenne à BOULOGNE-SUR-MER (62)	5
	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Antenne à LENS (62)	5
	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Antenne à DUNKERQUE (59)	5
	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences du soin	5

**POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS
NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE**
- Académie d'Amiens -

Libellé établissement	Spécialité/mention	POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE
Université d'Amiens	Licence - Sciences de la vie et de la terre	5
	Licence - Sciences de la vie et de la terre - Accès Santé (LAS)	5
	Licence - Physique	50
	Licence - Chimie	50
	Licence - Informatique	5
	Licence - Mathématiques	50
	Licence - Sciences pour la santé	5
	Licence - Sciences pour la santé - Accès Santé (LAS)	5
	Licence - Sciences pour l'ingénieur	50
	Licence - Portail Lettres - Sciences du langage	50

**POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS
NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE**
- Académie d'Amiens -

Libellé établissement	Spécialité/mention	POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE
Université d'Amiens	Licence - Philosophie - Parcours Sciences Sociales	50
	Licence - Sciences sociales - Parcours Philosophie	50
	Licence - Psychologie	5
	Licence - Psychologie - Accès Santé (LAS)	5
	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	3
	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Accès Santé (LAS)	3
	Licence - Histoire	50
	Licence - Professorat des Ecoles - Laon	5
	Licence - Professorat des Ecoles - Beauvais	5
	Licence - Professorat des Ecoles - Amiens	5

**POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS
NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE**
- Académie d'Amiens -

Libellé établissement	Spécialité/mention	POURCENTAGES MAXIMAUX DE BACHELIERS RETENUS NON RESIDENTS PAR FORMATION ET PAR UNIVERSITE
Université d'Amiens - Antenne de Beauvais	Licence - Humanités - Parcours Licence Humanités (Portail Lettres)	50
	Licence - Portail Portail Licence Langues Etrangères Appliquées (LEA) / Langues, Littératures et Cultures Etrangères et Régionales (LLCER)	50
	Licence - Sciences, Enseignement, Médiation	50
Université d'Amiens - Antenne de Soissons	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - PORTAIL 1ere ANNEE STAPS CUFFIES (éducation et motricité)	3
	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - PORTAIL 1ere ANNEE STAPS CUFFIES (éducation et motricité) - Accès Santé (LAS)	3
INSSET de Saint-Quentin	Licence - Sciences et technologies - Parcours Licence Sciences et Technologies (Portail Sciences)	50



**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation de région académique
à l'information et à l'orientation**

DRAIO
N° 25-26 565

Affaire suivie par :
Geneviève Saint-Huile
DRAIO

Mél : draio@region-academique-hdf.fr

Rectorat de Lille
144 rue de Bavay
BP 709
59033 Lille Cedex
03.20.15.66.05

Rectorat d'Amiens
20 boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens Cedex 9
03.22.82.39.20

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LILLE
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

VU la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants qui modifie l'article L. 612-3 du code de l'éducation

ARRÊTE

Article 1 - Conformément au V de l'article 1 de la loi n° 2018-166, le présent arrêté définit, pour la campagne Parcoursup 2026, pour chaque formation du supérieur non sélective et lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil un pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée.

Article 2 - Conformément au VI de l'article 1 de la loi n° 2018-166 un pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée est également fixé pour toutes les formations sélectives telles que définies dans l'alinéa 1 du VI.

Article 3 - Le Secrétaire Général de région académique est chargé de la mise en œuvre de ces dispositions.

Article 4 - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France

Fait à Lille, le 5 mai 2026


Sophie BÉJEAN

P.J. :

Académie de Lille

-Annexe 1 : Pourcentages minimaux de boursiers de lycée par établissement pour chaque formation en université – 2026 - académie de Lille

-Annexe 2 : Pourcentages minimaux de boursiers de lycée par établissement pour chaque spécialité de BUT– 2026 - académie de Lille

- Annexe 3** : Pourcentages minimaux de boursiers de lycée par établissement pour chaque spécialité de BTS – 2026 - académie de Lille
- Annexe 4** : Pourcentages minimaux de boursiers de lycée par établissement pour chaque spécialité de CPGE – 2026 - académie de Lille
- Annexe 5** : Pourcentages minimaux de boursiers de lycée par établissement pour chaque spécialité de DN MADE, CNAM, Mise à Niveau Hôtellerie Restauration, DCG – 2026 - académie de Lille

Académie d'Amiens

- Annexe 1bis** : Pourcentages minimaux de boursiers de lycée par établissement pour chaque formation en université – 2026 - académie d'Amiens
- Annexe 2bis** : Pourcentages minimaux de boursiers de lycée par établissement pour chaque spécialité de BUT – 2026 - académie d'Amiens
- Annexe 3bis** : Pourcentages minimaux de boursiers de lycée par établissement pour chaque spécialité de BTS – 2026 - académie d'Amiens
- Annexe 4bis** : Pourcentages minimaux de boursiers de lycée par établissement pour chaque spécialité de CPGE – 2026 - académie d'Amiens
- Annexe 5bis** : Pourcentages minimaux de boursiers de lycée par établissement pour chaque spécialité de DN MADE, DMA, CNAM, Mise à Niveau Hôtellerie Restauration, DCG – 2026 - académie d'Amiens

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université d'Artois - Site d'Arras	Licence - Administration économique et sociale	17
Université d'Artois - Site d'Arras	Licence - Economie et gestion	16
Université d'Artois - Site d'Arras	Licence - Arts du spectacle	22
Université d'Artois - Site d'Arras	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais/Allemand - LEA	17
Université d'Artois - Site d'Arras	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais/Chinois - LEA	20
Université d'Artois - Site d'Arras	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais/Espagnol - LEA	23
Université d'Artois - Site d'Arras	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Anglais - LLCER	22
Université d'Artois - Site d'Arras	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Espagnol - LLCER	26

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université d'Artois - Site d'Arras	Licence - Lettres - Parcours Lettres modernes	22
Université d'Artois - Site d'Arras	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Chinois - LLCER	13
Université d'Artois - Site d'Arras	Licence - Lettres - Parcours Lettres-Histoire-Droit : métiers du journalisme et des institutions politiques, administratives et culturelles	14
Université d'Artois - Site d'Arras	Licence - Géographie et aménagement	12
Université d'Artois - Site d'Arras	Licence - Histoire	18
Université d'Artois - Site de Douai	Licence - Droit - classique	18
Université d'Artois - Site de Douai	Licence - Droit - Parcours renforcé Science politique	18
Université d'Artois - Site de Lens	Diplôme d'Université - PAREO - Avenir-Sciences Expérimentales	19

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université d'Artois - Site de Lens	Licence - Mathématiques	17
Université d'Artois - Site de Lens	Licence - Informatique	17
Université d'Artois - Site de Lens	Licence - Chimie - Accès Santé (LAS)	17
Université d'Artois - Site de Lens	Licence - Chimie	17
Université d'Artois - Site de Lens	Licence - Sciences de la vie	16
Université d'Artois - Site de Lens	Licence - Sciences de la vie - Accès Santé (LAS)	16
Université d'Artois - Site de Lens	Licence - Physique, chimie	17
Université d'Artois - Site de Lens	Licence - Physique, chimie - Accès Santé (LAS)	17

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université d'Artois - Site de Liévin	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours Entraînement sportif - Education et Motricité - Activité Physique adaptée pour la Santé	12
Université d'Artois - Site de Liévin	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours Renforcé Sportif de haut niveau	13
Université d'Artois - Site de Liévin	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours Excellence ENS	14
Université de Lille	DEUST - Santé environnement : Techniques de laboratoire	18
Université de Lille	DEUST - Métiers des bibliothèques et de la documentation	6
Université de Lille	DEUST - Intervention Sociale	21
Université de Lille	DEUST - Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles	14
Université de Lille	DEUST - Guide nature multilingue	8

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université de Lille	DEUST - Technicien en qualité et distribution des produits alimentaires	14
Université de Lille	DEUST - Technicien en environnement et déchets	5
Université de Lille	DEUST - Infrastructures numériques	15
Université de Lille	Licence - Arts - Parcours Arts plastiques et visuels	17
Université de Lille	Licence - Arts - Parcours Etudes cinématographiques	14
Université de Lille	Licence - Arts - Parcours Musique et musicologie	13
Université de Lille	Licence - Lettres - Parcours Lettres modernes	18
Université de Lille	Licence - Lettres - Parcours Lettres classiques : grec, latin, français	17

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université de Lille	Licence - Lettres - Parcours Antiquité, Documentation, Numérique	14
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Etudes allemandes - Cultures et Médias	12
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Anglais	19
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Arabe	26
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Chinois	16
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Espagnol	26
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Hébreu - Entièrement en distanciel	17
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Italien	15

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Japonais	15
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Etudes néerlandaises - Cultures et Médias	0
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Portugais	19
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Russe	22
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Etudes suédoises - Cultures et Médias	15
Université de Lille	Licence - Arts - Parcours Etudes en danse	14
Université de Lille	Licence - Arts - Parcours Etudes théâtrales	19
Université de Lille	Licence - Histoire de l'art et archéologie - Parcours Histoire l'art et archéologie (sur site uniquement)	13

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université de Lille	Licence - Histoire	17
Université de Lille	Licence - Philosophie	18
Université de Lille	Licence - Philosophie - Parcours Philosophie - Sociologie	18
Université de Lille	Licence - Histoire - Parcours Préparation aux concours d'entrée des I.E.P.	14
Université de Lille	Licence - Sociologie - Parcours Sociologie - histoire	19
Université de Lille	Licence - Economie et gestion - Parcours Économie, statistique, modélisation	14
Université de Lille	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais chinois appliqués aux affaires	19
Université de Lille	Licence - Sociologie - Parcours Enjeux sociaux et politiques contemporains : Sociologie, Anthropologie, Démographie	14

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université de Lille	Licence - Géographie et aménagement	8
Université de Lille	Licence - Sciences de la vie - Parcours Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement (SVTE) - Bilingue	9
Université de Lille	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais allemand appliqués aux affaires	14
Université de Lille	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais espagnol appliqués aux affaires	22
Université de Lille	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais italien appliqués aux affaires	16
Université de Lille	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais néerlandais appliqués aux affaires	21
Université de Lille	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais russe appliqués aux affaires	21
Université de Lille	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais suédois appliqués aux affaires	14

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université de Lille	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais portugais appliqués aux affaires	25
Université de Lille	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais polonais appliqués aux affaires	20
Université de Lille	Licence - Sciences du langage - Parcours Linguistique générale et outillée	14
Université de Lille	Licence - Economie et gestion - Parcours International studies in economics and management	10
Université de Lille	Licence - Sciences de l'éducation et de la formation	14
Université de Lille	Licence - Portail Sciences de la vie, de la Terre et de l'environnement (SVTE) : L1 aménagée pour bacs technologiques	17
Université de Lille	Double licence - Sociologie / Economie et gestion -	13
Université de Lille	Licence - Humanités	18

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Arabe débutant	23
Université de Lille	Licence - Administration économique et sociale	18
Université de Lille	Licence - Science politique	20
Université de Lille	Licence - Gestion	11
Université de Lille	Licence - Histoire de l'art et archéologie - Entièrement en distanciel	7
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Anglais - Entièrement en distanciel	12
Université de Lille	Licence - Droit - Entièrement en distanciel	10
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Russe - Entièrement en distanciel	7

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Etudes néerlandaises - Cultures et Médias - Entièrement en distanciel	5
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Italien - Entièrement en distanciel	8
Université de Lille	Licence - Droit - Parcours Droit international et droits européens	14
Université de Lille	Licence - Gestion - Parcours Management et gestion à l'international	10
Université de Lille	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-Français sur objectifs spécifiques appliqués aux affaires	21
Université de Lille	Licence - Sciences sociales - Parcours Sciences économiques et sociales	16
Université de Lille	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences du médicament	15
Université de Lille	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Psychologie	15

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université de Lille	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Philosophie	15
Université de Lille	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Droit - enseignement à distance - Enseignement à distance	15
Université de Lille	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Economie et management	15
Université de Lille	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mathématiques	15
Université de Lille	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Physique	15
Université de Lille	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Chimie	15
Université de Lille	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Physique, chimie	15
Université de Lille	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences sanitaires et sociales	15

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université de Lille	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	15
Université de Lille	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences de la vie	15
Université de Lille	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences infirmières - IFSI Gernez-Rieux - Lille - Parcours Sciences infirmières	15
Université de Lille	Licence - Histoire - Parcours CAPES Histoire-Géographie	17
Université de Lille	Licence - Sciences du langage - Parcours Langue des signes française	13
Université de Lille	Licence - Etudes culturelles - Parcours Culture et médias	11
Université de Lille	Licence - Sciences pour la santé	15
Université de Lille	Licence - Sciences pour la santé - Accès Santé (LAS)	15

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université de Lille	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	12
Université de Lille	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Accès Santé (LAS)	12
Université de Lille	Licence - Information et communication - Parcours Communication	14
Université de Lille	Licence - Psychologie	16
Université de Lille	Licence - Psychologie - Accès Santé (LAS)	16
Université de Lille	Licence - Sciences sanitaires et sociales - Santé publique et management des organisations de santé	17
Université de Lille	Licence - Sciences sanitaires et sociales - Santé publique et management des organisations de santé - Accès Santé (LAS)	17
Université de Lille	Licence - Droit	16

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université de Lille	Licence - Droit - Accès Santé (LAS)	21
Université de Lille	Licence - Economie et gestion - Economie et management	14
Université de Lille	Licence - Economie et gestion - Economie et management - Accès Santé (LAS)	14
Université de Lille	Licence - Information et communication - Portail Information et Communication - Parcours Information et Digital	16
Université de Lille	Licence - Information et communication - Portail Information et Communication - Parcours Information et Digital - Accès Santé (LAS)	20
Université de Lille	Licence - Information et communication - Portail Information et Communication - Parcours Information et Digital - CAPES Documentation	16
Université de Lille	Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - Parcours Mathématiques, économie, finances	13
Université de Lille	Licence - Portail Mathématiques Informatique	14

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université de Lille	Licence - Portail Mathématiques Physique Chimie Sciences de l'Ingénieur	13
Université de Lille	Licence - Portail Mathématiques Physique Chimie Sciences de l'Ingénieur - Accès Santé (LAS)	13
Université de Lille	Licence - Portail Mathématiques Physique Chimie Sciences de l'Ingénieur option bilingue	12
Université de Lille	Licence - Portail Mathématiques Physique Chimie Sciences de l'Ingénieur L1 aménagée pour Bac Technologiques	16
Université de Lille	Licence - Portail Mathématiques Physique Chimie Sciences de l'Ingénieur option Renforcé Recherche	13
Université de Lille	Licence - Portail Mathématiques Informatique option Renforcé Recherche	17
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Etudes allemandes - Cultures et Médias - Entièrement en distanciel	8
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Etudes suédoises - Cultures et Médias - Entièrement en distanciel	6

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Portugais - Entièrement en distanciel	8
Université de Lille	Licence - Portail Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement (SVTE)	13
Université de Lille	Licence - Portail Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement (SVTE) - Accès Santé (LAS)	13
Université de Lille	Licence - Sociologie - Parcours Transitions écologiques et sociales	14
Université de Lille	Double licence - Droit / Economie -	14
Université de Lille	Double licence - Informatique / Mathématiques -	17
Université de Lille	Licence - Sciences et technologies - Parcours Formation et Communication en Sciences (FOCUS) - CRPE	14
Université de Lille	Double licence - Economie / Géographie et aménagement -	11

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Etudes allemandes et suédoises - Cultures et Médias	12
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Etudes allemandes et suédoises - Cultures et Médias - Entièrement en distanciel	0
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Etudes allemandes et néerlandaises - Cultures et Médias	9
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Etudes allemandes et néerlandaises - Cultures et Médias - Entièrement en distanciel	0
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Etudes suédoises et néerlandaises - Cultures et Médias	0
Université de Lille	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Etudes suédoises et néerlandaises - Cultures et Médias - Entièrement en distanciel	0
Université de Lille	Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - Sciences cognitives	15
Université de Lille	Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - Sciences cognitives - Accès Santé (LAS)	15

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université de Lille	Licence - Langues étrangères appliquées - Anglais-Espagnol appliqués aux affaires - Entièrement en distanciel	12
Université de Lille	Licence - Langues étrangères appliquées - Anglais-Italien appliqués aux affaires - Entièrement en distanciel	12
Université de Lille	Licence - Langues étrangères appliquées - Anglais-Néerlandais appliqués aux affaires - Entièrement en distanciel	12
Université de Lille	Licence - Langues étrangères appliquées - Anglais-Polonais appliqués aux affaires - Entièrement en distanciel	12
Université de Lille	Licence - Langues étrangères appliquées - Anglais-Portugais appliqués aux affaires - Entièrement en distanciel	12
Université de Lille	Licence - Langues étrangères appliquées - Anglais-Russe appliqués aux affaires - Entièrement en distanciel	12
Université de Lille	Licence - Langues étrangères appliquées - Anglais-Suédois appliqués aux affaires - Entièrement en distanciel	12
Université de Lille	Licence - Langues étrangères appliquées - Anglais-Allemand appliqués aux affaires - Entièrement en distanciel	12

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université de Lille	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours d'excellence-préparation concours-recherche	17
Université de Lille	Licence - Professorat des Ecoles	15
Université de Lille	Licence - Professorat des Ecoles	15
Université de Lille	Licence - Professorat des Ecoles	15
Université de Lille	Licence - Professorat des Ecoles	15
Université de Lille	Licence - Professorat des Ecoles	15
Université de Lille	Licence - Professorat des Ecoles	15
Université de Lille	Licence - Professorat des Ecoles	15
Université de Lille	Licence - Professorat des Ecoles	15
Université de Lille	Licence - Professorat des Ecoles	15

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université de Lille	Licence - Professorat des Ecoles	15
Université de Lille	Licence - Lettres - Parcours CAPES - Lettres modernes	20
Université de Lille	Licence - Arts - Parcours CAPES Éducation musicale et chant choral	22
Université de Lille - Centre Universitaire de Cambrai	Licence - Droit	20
Université du littoral - Site de Boulogne-sur-Mer	Licence - Economie et gestion	15
Université du littoral - Site de Boulogne-sur-Mer	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Anglais	23
Université du littoral - Site de Boulogne-sur-Mer	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Espagnol	19
Université du littoral - Site de Boulogne-sur-Mer	Licence - Lettres - Parcours Lettres modernes	24

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université du littoral - Site de Boulogne-sur-Mer	Licence - Histoire	19
Université du littoral - Site de Boulogne-sur-Mer	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours ANGLAIS-ESPAGNOL	18
Université du littoral - Site de Boulogne-sur-Mer	Licence - Droit - : Université du littoral - Site de Dunkerque	16
Université du littoral - Site de Boulogne-sur-Mer	Licence - Droit - : Université du littoral - Site de Boulogne-sur-Mer	16
Université du littoral - Site de Boulogne-sur-Mer	Licence - Droit - : Université du littoral - Site de Boulogne-sur-Mer - Accès Santé (LAS)	17
Université du littoral - Site de Calais -	DEUST - Technicien de la mer et du littoral	10
Université du littoral - Site de Calais -	DEUST - Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles - parcours spécialité football	14
Université du littoral - Site de Calais -	DEUST - Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles - Parcours Natation activités aquatiques et surveillance	9

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université du littoral - Site de Calais -	DEUST - Bâtiment et travaux publics	10
Université du littoral - Site de Calais -	DEUST - Webmaster et métiers de l'internet	23
Université du littoral - Site de Calais -	Licence - Informatique - Parcours	19
Université du littoral - Site de Calais -	Licence - Sciences de la vie	14
Université du littoral - Site de Calais -	Licence - Sciences de la vie - Accès Santé (LAS)	14
Université du littoral - Site de Calais -	Licence - Mathématiques	14
Université du littoral - Site de Calais -	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	12
Université du littoral - Site de Calais -	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	12

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université du littoral - Site de Calais -	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	12
Université du littoral - Site de Calais -	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	12
Université du littoral - Site de Calais -	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Accès Santé (LAS)	11
Université du littoral - Site de Calais -	Licence - Physique, chimie - : Université du littoral - Site de Dunkerque	17
Université du littoral - Site de Calais -	Licence - Physique, chimie - : Université du littoral - Site de Calais -	17
Université du littoral - Site de Calais -	Licence - Physique, chimie - : Université du littoral - Site de Calais - - Accès Santé (LAS)	17
Université du littoral - Site de Calais -	Licence - Physique, chimie - : Université du littoral - Site de Dunkerque - Accès Santé (LAS)	17
Université du littoral - Site de Dunkerque	Licence - Economie et gestion	16

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université du littoral - Site de Dunkerque	Licence - Lettres - Parcours Lettres modernes	22
Université du littoral - Site de Dunkerque	Licence - Géographie et aménagement	12
Université du littoral - Site de Dunkerque	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours ANGLAIS-ESPAGNOL	20
Université du littoral - Site de Dunkerque	Licence - Humanités - Parcours Culture et médias	17
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Informatique	19
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Sciences et technologies - Parcours Audiovisuel et Médias Numériques	12
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Physique, chimie	16
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Génie civil - Parcours Génie Civil, Architectural et Urbain	12

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Sciences pour l'ingénieur - Parcours Ingénierie Mécanique	14
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Mathématiques	16
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Gestion	17
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Arts - Parcours Arts plastiques	20
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Anglais : Langue, Littérature et Civilisation Étrangère	24
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Espagnol : Langue, Littérature et Civilisation Étrangère	28
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Administration économique et sociale	22
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Economie	20

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Lettres	22
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Droit	22
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	14
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Accès Santé (LAS)	13
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Pluridisciplinaire - Parcours Projet personnel	23
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Arts - Parcours Arts numériques	18
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Pluridisciplinaire - Parcours Sportif de Haut Niveau - Entièrement en distanciel	5
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Sciences pour l'ingénieur - Parcours Automatisation des Systèmes et Robotique	16

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Sciences pour l'ingénieur - Parcours Electronique Embarquée et Objets Connectés	15
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Langues étrangères appliquées	20
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Humanités - Parcours Histoire et Géographie	19
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence - Sciences de la vie - biologie et biotechnologies - Accès Santé (LAS)	21
Université Polytechnique Hauts-de-France	Cycle pluridisciplinaire d'Études Supérieures - Sciences et humanités - Parcours: Humanités	100
Université Polytechnique Hauts-de-France	Cycle pluridisciplinaire d'Études Supérieures - Sciences et humanités - Parcours: Sciences	100
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence professionnelle - Activités juridiques : Assistant juridique	18
Université Polytechnique Hauts-de-France	Licence professionnelle - Intervention sociale : Insertion et réinsertion sociale et professionnelle	17
Université Polytechnique Hauts-de-France - Site de CAMBRAI	Licence - Sciences de la vie - Parcours biologie et biotechnologies (Cambrai)	15
Université Polytechnique Hauts-de-France - Site de CAMBRAI	Licence - Humanités - Parcours Histoire Archéologie Patrimoine Environnement	17
Université de Lille / Lycée César Baggio	Cycle pluridisciplinaire d'Études Supérieures Prisme Lille - Sciences et technologie (double diplomation)	100

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
INSSET de Saint-Quentin	Licence - Sciences et technologies - Parcours Licence Sciences et Technologies (Portail Sciences)	19
INSSET de Saint-Quentin	CUPGE - Sciences et technologies	8
Université d'Amiens	DEUST - Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles	15
Université d'Amiens	Licence - Langues étrangères appliquées	21
Université d'Amiens	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	21
Université d'Amiens	Licence - Arts du spectacle	18

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université d'Amiens	Licence - Arts plastiques	18
Université d'Amiens	Licence - Histoire de l'art et archéologie	14
Université d'Amiens	Licence - Portail Lettres - Sciences du langage	17
Université d'Amiens	Double licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales / Droit - Anglais - Droit	19
Université d'Amiens	Double licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Anglais-Allemand	14
Université d'Amiens	Licence - Droit	18

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université d'Amiens	Licence - Economie et gestion	18
Université d'Amiens	Licence - Science politique	13
Université d'Amiens	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences	16
Université d'Amiens	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Psychologie	16
Université d'Amiens	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Philosophie	16
Université d'Amiens	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences du soin	16

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université d'Amiens	Licence - Sciences de la vie et de la terre	13
Université d'Amiens	Licence - Sciences de la vie et de la terre - Accès Santé (LAS)	13
Université d'Amiens	Licence - Physique	13
Université d'Amiens	Licence - Chimie	15
Université d'Amiens	Licence - Informatique	18
Université d'Amiens	Licence - Mathématiques	14

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université d'Amiens	Licence - Sciences pour la santé	15
Université d'Amiens	Licence - Sciences pour la santé - Accès Santé (LAS)	15
Université d'Amiens	Licence - Sciences pour l'ingénieur	16
Université d'Amiens	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	12
Université d'Amiens	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Accès Santé (LAS)	13
Université d'Amiens	Double licence - Mathématiques / Informatique -	16

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université d'Amiens	Licence - Géographie et aménagement	15
Université d'Amiens	Licence - Philosophie - Parcours Sciences de l'Education et de la formation	18
Université d'Amiens	Licence - Sciences de l'éducation et de la formation - Parcours Philosophie	16
Université d'Amiens	Licence - Sciences de l'éducation et de la formation - Parcours Sciences Sociales	17
Université d'Amiens	Licence - Sciences sociales - Parcours Sciences de l'Education et de la formation	19
Université d'Amiens	Licence - Philosophie - Parcours Sciences Sociales	22

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE **BOURSIERS** DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université d'Amiens	Licence - Sciences sociales - Parcours Philosophie	21
Université d'Amiens	Licence - Psychologie	17
Université d'Amiens	Licence - Psychologie - Accès Santé (LAS)	17
Université d'Amiens	Licence - Histoire	17
Université d'Amiens	Licence - Professorat des Ecoles	16
Université d'Amiens	Licence - Professorat des Ecoles	16

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université d'Amiens	Licence - Professorat des Ecoles	16
Université d'Amiens	CUPGE - Informatique	19
Université d'Amiens	CUPGE - Sciences pour l'ingénieur	11
Université d'Amiens - Antenne de Beauvais	Licence - Humanités - Parcours Licence Humanités (Portail Lettres)	19
Université d'Amiens - Antenne de Beauvais	Licence - Portail Portail Licence Langues Etrangères Appliquées (LEA) / Langues, Littératures et Cultures Etrangères et Régionales (LLCER)	24
Université d'Amiens - Antenne de Beauvais	Licence - Sciences, Enseignement, Médiation	19

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE **BOURSIERS** DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE FORMATION EN UNIVERSITE
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Université d'Amiens - Antenne de Soissons	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - PORTAIL 1ere ANNEE STAPS CUFFIES (éducation et motricité)	15
Université d'Amiens - Antenne de Soissons	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - PORTAIL 1ere ANNEE STAPS CUFFIES (éducation et motricité) - Accès Santé (LAS)	17

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BUT
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
I.U.T LITTORAL (BOULOGNE/MER)	BUT - Génie biologique parcours sciences de l'environnement et écotechnologies	7
I.U.T LITTORAL (BOULOGNE/MER)	BUT - Génie biologique parcours sciences de l'aliment et biotechnologie	12
I.U.T LITTORAL (CALAIS)	BUT - Génie électrique et informatique industrielle	12
I.U.T LITTORAL (CALAIS)	BUT - Informatique	18
I.U.T LITTORAL (CALAIS)	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	20
I.U.T. de Béthune	BUT - Chimie	12
I.U.T. de Béthune	BUT - Génie civil - Construction durable	14
I.U.T. de Béthune	BUT - Génie électrique et informatique industrielle	19

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BUT
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
I.U.T. de Béthune	BUT - Génie mécanique et productique	12
I.U.T. de Béthune	BUT - Qualité, logistique industrielle et organisation	14
I.U.T. de Béthune	BUT - Réseaux et télécommunications	19
I.U.T. de Lens	BUT - Informatique	20
I.U.T. de Lens	BUT - Métiers du multimédia et de l'internet	17
I.U.T. de Lens	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	21
I.U.T. de Lens	BUT - Techniques de commercialisation	20
I.U.T. de Valenciennes	BUT - Génie électrique et informatique industrielle	19

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BUT
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
I.U.T. de Valenciennes	BUT - Génie industriel et maintenance	18
I.U.T. de Valenciennes	BUT - Génie mécanique et productique	12
I.U.T. de Valenciennes	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	22
I.U.T. de Valenciennes	BUT - Techniques de commercialisation	19
I.U.T. de Valenciennes - Site de Cambrai	BUT - Qualité, logistique industrielle et organisation	18
I.U.T. de Valenciennes - Site de Cambrai	BUT - Techniques de commercialisation	18
I.U.T. de Valenciennes - Site de Maubeuge	BUT - Informatique	19
I.U.T. de Valenciennes - Site de Maubeuge	BUT - Mesures physiques	17

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BUT
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Institut universitaire de technologie de Lille - Université de Lille	BUT - Chimie	13
Institut universitaire de technologie de Lille - Université de Lille	BUT - Génie électrique et informatique industrielle	19
Institut universitaire de technologie de Lille - Université de Lille	BUT - Génie mécanique et productique	14
Institut universitaire de technologie de Lille - Université de Lille	BUT - Informatique	20
Institut universitaire de technologie de Lille - Université de Lille	BUT - Mesures physiques	11
Institut universitaire de technologie de Lille - Université de Lille	BUT - Génie biologique Parcours diététique et nutrition	16
Institut universitaire de technologie de Lille - Université de Lille	BUT - Génie biologique parcours sciences de l'aliment et biotechnologie	13
Institut universitaire de technologie de Lille - Université de Lille	BUT - Génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie	15

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BUT
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Institut universitaire de technologie de Lille - Université de Lille	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	18
IUT LITTORAL (DUNKERQUE)	BUT - Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques	9
IUT LITTORAL (DUNKERQUE)	BUT - Techniques de commercialisation	17
IUT LITTORAL (DUNKERQUE)	BUT - Management de la Logistique et des Transports	16
IUT LITTORAL (SAINT OMER)	BUT - Génie industriel et maintenance	12
IUT LITTORAL (SAINT OMER)	BUT - Gestion administrative et commerciale des organisations	14
IUT LITTORAL (SAINT OMER)	BUT - Gestion administrative et commerciale des organisations - Parcours Management des activités culturelles, artistiques, sportives et de tourisme	15
IUT de l'Université de Lille - site de Roubaix	BUT - Science des données	18

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BUT
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
IUT de l'Université de Lille - site de Roubaix	BUT - Techniques de commercialisation	18
IUT de l'Université de Lille - site de Roubaix	BUT - Carrières juridiques	18
IUT de l'Université de Lille - site de Tourcoing	BUT - Management de la Logistique et des Transports	21
IUT de l'Université de Lille - site de Tourcoing	BUT - Carrières sociales Parcours animation sociale et socioculturelle	20
IUT de l'Université de Lille - site de Tourcoing	BUT - Information communication Parcours communication des organisations	14
IUT de l'Université de Lille - site de Tourcoing	BUT - Information communication Parcours métiers du livre et du patrimoine	10
IUT de l'Université de Lille - site de Tourcoing	BUT - Carrières sociales Parcours éducation spécialisée	19
IUT de l'Université de Lille - site de Tourcoing	BUT - Carrières sociales parcours villes et territoires durables	15

POURCENTAGES MINIMAUX DE **BOURSIERS** DE LYCEE PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BUT - Académie d'Amiens -

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
I.U.T de l'Oise - Site de Beauvais	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	20
I.U.T de l'Oise - Site de Beauvais	BUT - Techniques de commercialisation	22
I.U.T de l'Oise - Site de Creil	BUT - Hygiène Sécurité Environnement	16
I.U.T de l'Oise - Site de Creil	BUT - Management de la Logistique et des Transports	23
I.U.T de l'Oise - Site de Creil	BUT - Techniques de commercialisation	23
IUT d'Amiens	BUT - Génie civil - Construction durable	16
IUT d'Amiens	BUT - Génie mécanique et productique	12

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BUT
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
IUT d'Amiens	BUT - Informatique	18
IUT d'Amiens	BUT - Génie biologique Parcours agronomie	7
IUT d'Amiens	BUT - Génie biologique parcours sciences de l'aliment et biotechnologie	12
IUT d'Amiens	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	21
IUT d'Amiens	BUT - Techniques de commercialisation	16
IUT de l'Aisne - Site de Laon	BUT - Techniques de commercialisation	20
IUT de l'Aisne - Site de Laon	BUT - Carrières juridiques	19

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BUT
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
IUT de l'Aisne - Site de Saint-Quentin	BUT - Génie chimique génie des procédés	16
IUT de l'Aisne - Site de Saint-Quentin	BUT - Génie mécanique et productique	14
IUT de l'Aisne - Site de Soissons-Cuffies	BUT - Génie électrique et informatique industrielle	17
IUT de l'Aisne - Site de Soissons-Cuffies	BUT - Qualité, logistique industrielle et organisation	13
IUT de l'Aisne - Site de Soissons-Cuffies	BUT - Carrières juridiques	18

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Cité Scolaire Pierre Forest	Maubeuge	BTS - Production - Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	32
Cité Scolaire Pierre Forest	Maubeuge	BTS - Production - Electrotechnique	37
GAMBETTA CARNOT	Arras	BTS - Production - Motorisations toutes énergies	15
GAMBETTA CARNOT	Arras	BTS - Production - Electrotechnique	13
GAMBETTA CARNOT	Arras	BTS - Services - Professions immobilières	21
GAMBETTA CARNOT	Arras	BTS - Services - Assurance	17
Lycée Albert Chatelet	Saint-Pol-sur-Ternoise	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	27
Lycée Albert Chatelet	Saint-Pol-sur-Ternoise	BTS - Services - Gestion de la PME	17
Lycée Alexandre Ribot	Saint-Omer	BTS - Services - Support à l'action managériale	19

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Alexandre Ribot	Saint-Omer	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	22
Lycée Alexandre Ribot	Saint-Omer	BTS - Services - Gestion de la PME	19
Lycée Alexandre Ribot	Saint-Omer	BTS - Services - Comptabilité et gestion	23
Lycée Alfred Kastler	Denain	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	30
Lycée Alfred Kastler	Denain	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	38
Lycée Alfred Kastler	Denain	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	39
Lycée Anatole France	Lillers	BTS - Services - Support à l'action managériale	18
Lycée Anatole France	Lillers	BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	25
Lycée André Lurçat	Maubeuge	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	31

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée André Lurçat	Maubeuge	BTS - Services - Support à l'action managériale	34
Lycée André Lurçat	Maubeuge	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	29
Lycée André Lurçat	Maubeuge	BTS - Services - Comptabilité et gestion	34
Lycée Andre Malraux	Béthune	BTS - Production - Conception de produits industriels	15
Lycée Andre Malraux	Béthune	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	22
Lycée Andre Malraux	Béthune	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	18
Lycée Andre Malraux	Béthune	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	26
Lycée Andre Malraux	Béthune	BTS - Services - Comptabilité et gestion	22
Lycée Andre Malraux	Béthune	BTS - Services - Communication	18

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Andre Malraux	Béthune	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	20
Lycée Antoine Watteau	Valenciennes	BTS - Services - Commerce International	26
Lycée Arthur Rimbaud	Sin-le-Noble	BTS - Services - Support à l'action managériale	27
Lycée Arthur Rimbaud	Sin-le-Noble	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	27
Lycée Arthur Rimbaud	Sin-le-Noble	BTS - Services - Comptabilité et gestion	22
Lycée Auguste Angellier	Dunkerque	BTS - Services - Commerce International	25
Lycée Auguste Angellier	Dunkerque	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	23
Lycée Auguste Angellier	Dunkerque	BTS - Services - Comptabilité et gestion	28
Lycée Auguste Behal	Lens	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	26

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Auguste Behal	Lens	BTS - Production - Electrotechnique	27
Lycée Auguste Behal	Lens	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	40
Lycée Auguste Behal	Lens	BTS - Services - Comptabilité et gestion	30
Lycée Auguste Behal	Lens	BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	26
Lycée Auguste Behal	Lens	BTS - Services - Economie sociale familiale	29
Lycée Beaupré	Haubourdin	BTS - Production - Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Pilotage et Optimisation de la production	37
Lycée Blaise Pascal	Longuenesse	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	28
Lycée Blaise Pascal	Longuenesse	BTS - Production - Contrôle industriel et régulation automatique	11
Lycée Blaise Pascal	Longuenesse	BTS - Production - Electrotechnique	18

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Blaise Pascal	Longuenesse	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option B : Electronique et réseaux	20
Lycée Blaise Pascal	Longuenesse	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option A : Informatique et réseaux	20
Lycée Blaise Pascal	Longuenesse	BTS - Production - Métiers de l'eau	14
Lycée Camille Claudel	Fourmies	BTS - Production - Assistance technique d'ingénieur	14
Lycée Camille Claudel	Fourmies	BTS - Services - Comptabilité et gestion	13
Lycée Camille Desmoulins	Le Cateau-Cambrésis	BTS - Services - Gestion de la PME	18
Lycée Carnot	Bruay-la-Buissière	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatisés	18
Lycée Carnot	Bruay-la-Buissière	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option B : Electronique et réseaux	28
Lycée Carnot	Bruay-la-Buissière	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	25

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Carnot	Bruay-la-Buissière	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	30
Lycée Carnot	Bruay-la-Buissière	BTS - Services - Comptabilité et gestion	24
Lycée Cesar Baggio	Lille	BTS - Production - Conception de produits industriels	27
Lycée Cesar Baggio	Lille	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	25
Lycée Cesar Baggio	Lille	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	28
Lycée Cesar Baggio	Lille	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option B Systèmes énergétiques et fluidiques	28
Lycée Cesar Baggio	Lille	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	38
Lycée Cesar Baggio	Lille	BTS - Production - Electrotechnique	29
Lycée Cesar Baggio	Lille	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option B : Electronique et réseaux	25

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Cesar Baggio	Lille	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	36
Lycée Cesar Baggio	Lille	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	23
Lycée Cesar Baggio	Lille	BTS - Services - Etudes de réalisation d'un projet de communication - 1ère année commune	17
Lycée Colbert	Tourcoing	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	23
Lycée Colbert	Tourcoing	BTS - Production - Electrotechnique	33
Lycée Colbert	Tourcoing	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option B : Electronique et réseaux	34
Lycée Colbert	Tourcoing	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	37
Lycée Colbert	Tourcoing	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	29
Lycée Condorcet	Lens	BTS - Services - Support à l'action managériale	32

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Condorcet	Lens	BTS - Services - Gestion de la PME	28
Lycée de L'Escaut	Valenciennes	BTS - Production - Contrôle industriel et régulation automatique	12
Lycée de L'Escaut	Valenciennes	BTS - Production - Métiers de la chimie	15
Lycée de L'Escaut	Valenciennes	BTS - Production - Bioanalyses en laboratoire de contrôle	18
Lycée de L'Escaut	Valenciennes	BTS - Production - Pilotage des procédés	21
Lycée De L'Europe	Dunkerque	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	18
Lycée De L'Europe	Dunkerque	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	11
Lycée De L'Europe	Dunkerque	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	11
Lycée De L'Europe	Dunkerque	BTS - Production - Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	10

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée De L'Europe	Dunkerque	BTS - Production - Electrotechnique	18
Lycée des Flandres	Hazebrouck	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	27
Lycée des Flandres	Hazebrouck	BTS - Services - Comptabilité et gestion	19
Lycée des Flandres	Hazebrouck	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	26
Lycée des Métiers - Hotelier	Le Touquet-Paris-Plage	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration	15
Lycée Diderot	Carvin	BTS - Services - Comptabilité et gestion	21
Lycée Du Hainaut	Valenciennes	BTS - Production - Conception de produits industriels	32
Lycée Du Hainaut	Valenciennes	BTS - Production - Maintenance des véhicules- option véhicules légers	25
Lycée Du Hainaut	Valenciennes	BTS - Production - Construction et aménagement de véhicules	26

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Du Hainaut	Valenciennes	BTS - Production - Electrotechnique	31
Lycée Du Hainaut	Valenciennes	BTS - Production - Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	37
Lycée Du Noordover	Grande-Synthe	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	28
Lycée Du Noordover	Grande-Synthe	BTS - Services - Support à l'action managériale	28
Lycée Du Noordover	Grande-Synthe	BTS - Services - Gestion de la PME	24
Lycée du PAYS DE CONDE	Condé-sur-l'Escaut	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	19
Lycée du PAYS DE CONDE	Condé-sur-l'Escaut	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	33
Lycée du PAYS DE CONDE	Condé-sur-l'Escaut	BTS - Services - Gestion de la PME	31
Lycée du PAYS DE CONDE	Condé-sur-l'Escaut	BTS - Services - Communication	15

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Dupleix	Landrecies	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	27
Lycée Edouard Branly	Boulogne-sur-Mer	BTS - Production - Conception de produits industriels	19
Lycée Edouard Branly	Boulogne-sur-Mer	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	19
Lycée Edouard Branly	Boulogne-sur-Mer	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	24
Lycée Edouard Branly	Boulogne-sur-Mer	BTS - Production - Bâtiment	12
Lycée Edouard Branly	Boulogne-sur-Mer	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	24
Lycée Emile Zola	Wattrelos	BTS - Services - Support à l'action managériale	39
Lycée Emile Zola	Wattrelos	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	36
Lycée Ernest Couteaux	Saint-Amand-les-Eaux	BTS - Services - Comptabilité et gestion	24

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Eugene Woillez	Montreuil-sur-Mer	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	27
Lycée Fenelon	Cambrai	BTS - Services - Support à l'action managériale	22
Lycée Fenelon	Cambrai	BTS - Services - Commerce International	23
Lycée Fenelon	Cambrai	BTS - Services - Tourisme	26
Lycée Fernand Darchicourt	Hénin-Beaumont	BTS - Services - Support à l'action managériale	34
Lycée Fernand Darchicourt	Hénin-Beaumont	BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée	20
Lycée Fernand Darchicourt	Hénin-Beaumont	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	31
Lycée Gaston Berger	Lille	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	26
Lycée Gaston Berger	Lille	BTS - Services - Support à l'action managériale	33

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Gaston Berger	Lille	BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée	20
Lycée Gaston Berger	Lille	BTS - Services - Commerce International	24
Lycée Gaston Berger	Lille	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	26
Lycée Gaston Berger	Lille	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	28
Lycée Gaston Berger	Lille	BTS - Services - Assurance	26
Lycée Gaston Berger	Lille	BTS - Services - Banque	25
Lycée Gaston Berger	Lille	BTS - Services - Gestion de la PME	31
Lycée Gaston Berger	Lille	BTS - Services - Comptabilité et gestion	24
Lycée Gaston Berger	Lille	BTS - Services - Communication	18

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Gaston Berger	Lille	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	24
Lycée Gaston Berger	Lille	BTS - Services - Tourisme	22
Lycée Gaston Berger	Lille	BTS - Services - Collaborateur juriste notarial	21
Lycée Giraux Sannier	Saint-Martin-Boulogne	BTS - Services - Comptabilité et gestion	13
Lycée Giraux Sannier	Saint-Martin-Boulogne	BTS - Services - Collaborateur juriste notarial	13
Lycée Gustave Eiffel	Armentières	BTS - Production - Fonderie	14
Lycée Gustave Eiffel	Armentières	BTS - Production - Conception de produits industriels	21
Lycée Gustave Eiffel	Armentières	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELECTRONIQUE - Option A : Informatique et réseaux	18
Lycée Gustave Eiffel	Armentières	BTS - Production - Métiers de la mesure	7

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Gustave Eiffel	Armentières	BTS - Production - Métiers de la chimie	12
Lycée Gustave Eiffel	Armentières	BTS - Production - Assistance technique d'ingénieur	18
Lycée Gustave Eiffel	Armentières	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option B : Electronique et réseaux	31
Lycée Guy Mollet	Arras	BTS - Services - Support à l'action managériale	19
Lycée Guy Mollet	Arras	BTS - Services - Commerce International	24
Lycée Guy Mollet	Arras	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	26
Lycée Guy Mollet	Arras	BTS - Services - Comptabilité et gestion	19
Lycée Guy Mollet	Arras	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	17
Lycée Henri Darras	Liévin	BTS - Production - Contrôle industriel et régulation automatique	18

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Henri Darras	Liévin	BTS - Production - Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	12
Lycée Henri Darras	Liévin	BTS - Services - Biologie médicale	13
Lycée Henri Darras	Liévin	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	32
Lycée Henri Wallon	Valenciennes	BTS - Services - Support à l'action managériale	34
Lycée Henri Wallon	Valenciennes	BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée	13
Lycée Henri Wallon	Valenciennes	BTS - Services - Banque	24
Lycée Henri Wallon	Valenciennes	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	27
Lycée Hôtelier International de Lille	Lille	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration	17
Lycée INTERNATIONAL MONTEBELLO	Lille	BTS - Services - Support à l'action managériale	34

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée INTERNATIONAL MONTEBELLO	Lille	BTS - Services - Commerce International	25
Lycée Jan Lavezzari	Berck	BTS - Services - Economie sociale familiale	21
Lycée Jan Lavezzari	Berck	BTS - Services - Tourisme	17
Lycée Jan Lavezzari	Berck	BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	23
Lycée Jan Lavezzari	Berck	BTS - Services - Orthoprothésiste	7
Lycée Jean Bart	Dunkerque	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	25
Lycée Jean Bart	Dunkerque	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	19
Lycée Jean Moulin	Roubaix	BTS - Services - Support à l'action managériale	36
Lycée Jean Moulin	Roubaix	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	37

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Jean Moulin	Roubaix	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	36
Lycée Jean Moulin	Roubaix	BTS - Services - Assurance	29
Lycée Jean Moulin	Roubaix	BTS - Services - Comptabilité et gestion	32
Lycée Jean Moulin	Roubaix	BTS - Services - Management opérationnel de la sécurité	17
Lycée Jean Perrin	Lambersart	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	28
Lycée Jean Perrin	Lambersart	BTS - Services - Comptabilité et gestion	30
Lycée Jean Prouve	Lille	BTS - Production - Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation	23
Lycée Jean Prouve	Lille	BTS - Production - Etude et réalisation d'agencement	19
Lycée Jean Prouve	Lille	BTS - Production - Bâtiment	17

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Jean Prouve	Lille	BTS - Production - Management économique de la construction	18
Lycée Jean Prouve	Lille	BTS - Production - Métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique	13
Lycée Jean Prouve	Lille	BTS - Production - Systèmes constructifs bois et habitat	18
Lycée Jean Prouve	Lille	BTS - Production - Développement et Réalisation Bois	20
Lycée Jean Prouve	Lille	BTS - Production - Architectures en Métal : conception et Réalisation	17
Lycée Jean Rostand	Roubaix	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	26
Lycée Jean Rostand	Roubaix	BTS - Services - Photographie	13
Lycée Jean Rostand	Roubaix	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : métiers de l'image	13
Lycée Jean Rostand	Roubaix	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : métiers du son	11

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Jean Rostand	Roubaix	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : montage et post-production	11
Lycée Jean Rostand	Roubaix	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : techn. d'ingénierie et exploit. équipements	11
Lycée Jean Rostand	Roubaix	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : gestion de la production	13
Lycée Jean-Baptiste Corot	Douai	BTS - Services - Support à l'action managériale	30
Lycée Jean-Baptiste Corot	Douai	BTS - Services - Commerce International	24
Lycée Jean-Baptiste Corot	Douai	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	26
Lycée Jesse De Forest	Avesnes-sur-Helpe	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration	30
Lycée Joseph Marie Jacquard	Caudry	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	27
Lycée Joseph Marie Jacquard	Caudry	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	10

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Jules Mousseron	Denain	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	31
Lycée Jules Mousseron	Denain	BTS - Services - Economie sociale familiale	30
Lycée Léonard de Vinci	Calais	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	15
Lycée Léonard de Vinci	Calais	BTS - Production - Métiers de la chimie	12
Lycée Léonard de Vinci	Calais	BTS - Production - Assistance technique d'ingénieur	14
Lycée Louis Blaringhem	Béthune	BTS - Services - Support à l'action managériale	22
Lycée Louis Blaringhem	Béthune	BTS - Services - Commerce International	25
Lycée Louis Blaringhem	Béthune	BTS - Services - Gestion de la PME	25
Lycée Louis Pasteur	Hénin-Beaumont	BTS - Production - Management économique de la construction	29

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Louis Pasteur	Hénin-Beaumont	BTS - Production - Travaux publics	20
Lycée Louis Pasteur	Hénin-Beaumont	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	27
Lycée Louis Pasteur	Lille	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	30
Lycée Louis Pasteur	Lille	BTS - Services - Professions immobilières	21
Lycée Louis Pasteur	Somain	BTS - Services - Gestion de la PME	30
Lycée Marguerite Yourcenar	Beuvry	BTS - Services - Diététique et nutrition	13
Lycée Marguerite Yourcenar	Beuvry	BTS - Services - Economie sociale familiale	26
Lycée Marguerite Yourcenar	Beuvry	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration	18
Lycée Mariette	Boulogne-sur-Mer	BTS - Services - Support à l'action managériale	27

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Mariette	Boulogne-sur-Mer	BTS - Services - Commerce International	21
Lycée Mariette	Boulogne-sur-Mer	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	24
Lycée Mariette	Boulogne-sur-Mer	BTS - Services - Gestion de la PME	21
Lycée Mariette	Boulogne-sur-Mer	BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	28
Lycée Pablo Picasso	Avion	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	31
Lycée Paul Duez	Cambrai	BTS - Production - Electrotechnique	16
Lycée Paul Duez	Cambrai	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	24
Lycée Paul Duez	Cambrai	BTS - Services - Professions immobilières	23
Lycée Paul Duez	Cambrai	BTS - Services - Comptabilité et gestion	26

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Paul Hazard	Armentières	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	27
Lycée Paul Hazard	Armentières	BTS - Services - Gestion de la PME	27
Lycée Paul Hazard	Armentières	BTS - Services - Comptabilité et gestion	27
Lycée Pierre De Coubertin	Calais	BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée	18
Lycée Pierre De Coubertin	Calais	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	27
Lycée Pierre De Coubertin	Calais	BTS - Services - Professions immobilières	22
Lycée Pierre De Coubertin	Calais	BTS - Services - Comptabilité et gestion	18
LYCEE POLYVALENT D'ARTOIS	Noeux-les-Mines	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	25
LYCEE POLYVALENT DU VAL DE LYS	Estaires	BTS - Production - Aéronautique	11

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée professionnel de L'Yser	Wormhout	BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	31
Lycée professionnel des Travaux Publics	Bruay-la-Buissière	BTS - Production - Maintenance des matériels de construction et de manutention	17
Lycée professionnel GUY DEBEYRE	Dunkerque	BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée	22
Lycée professionnel GUY DEBEYRE	Dunkerque	BTS - Services - Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	21
Lycée professionnel Jacques Le Caron	Arras	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	22
Lycée professionnel Jacques-Yves Cousteau	Wasquehal	BTS - Production - Bioqualité	20
Lycée professionnel Louis BLERIOD	Cambrai	BTS - Production - Management économique de la construction	22
Lycée professionnel Maximilien de Robespierre	Lens	BTS - Services - Opticien-Lunetier	18
Lycée professionnel Pierre-Joseph Laurent	Aniche	BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	30

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée professionnel Placide Courtoy	Feignies	BTS - Services - Economie sociale familiale	33
Lycée Raymond Queneau	Villeneuve-d'Ascq	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	30
Lycée Sévigné	Tourcoing	BTS - Production - Métiers de la mode-vêtements	18
Lycée Sévigné	Tourcoing	BTS - Services - Gestion de la PME	33
Lycée Sévigné	Tourcoing	BTS - Services - Economie sociale familiale	27
Lycée Sévigné	Tourcoing	BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	30
Lycée Sévigné	Tourcoing	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	31
Lycée Sévigné	Tourcoing	BTS - Services - Diététique et nutrition	19
Lycée Sophie Berthelot	Calais	BTS - Services - Support à l'action managériale	26

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Sophie Berthelot	Calais	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	27
Lycée Sophie Berthelot	Calais	BTS - Services - Banque	17
Lycée Sophie Berthelot	Calais	BTS - Services - Tourisme	21
Lycée Valentine Labbe	La Madeleine	BTS - Production - Bioanalyses en laboratoire de contrôle	17
Lycée Valentine Labbe	La Madeleine	BTS - Production - Biotechnologie en recherche et en production	16
Lycée Valentine Labbe	La Madeleine	BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	29
Lycée Valentine Labbe	La Madeleine	BTS - Services - Biologie médicale	20
Lycée Valentine Labbe	La Madeleine	BTS - Services - Economie sociale familiale	29
Lycée Vauban	Aire-sur-la-Lys	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	19

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Voltaire	Wingles	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	30
Lycée Voltaire	Wingles	BTS - Services - Gestion de la PME	20
Lycée Voltaire	Wingles	BTS - Services - Tourisme	24
Lycée professionnel des Plaines du Nord	Grande-Synthe	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	23
Lycée professionnel Joliot-Curie	Oignies	BTS - Services - Economie sociale familiale	28
Lycée Elisa LEMONNIER	Douai	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	22
Lycée Elisa LEMONNIER	Douai	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	22
Lycée Elisa LEMONNIER	Douai	BTS - Production - Electrotechnique	20
Lycée Elisa LEMONNIER	Douai	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	26

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Elisa LEMONNIER	Douai	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	19
Lycée professionnel Savary - Ferry	Arras	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option D: maintenance des ascenseurs et élévateurs	27
Lycée professionnel Savary - Ferry	Arras	BTS - Services - Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	24
Lycée professionnel Savary - Ferry	Arras	BTS - Services - Métiers des Services à l'environnement	15
Lycée professionnel Savary - Ferry	Arras	BTS - Services - Métiers de la coiffure	26

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Andre Malraux	Montataire	BTS - Services - Gestion de la PME	23
Lycée Boucher De Perthes	Abbeville	BTS - Services - Support à l'action managériale	13
Lycée Boucher De Perthes	Abbeville	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	19
Lycée Boucher De Perthes	Abbeville	BTS - Services - Tourisme	21
Lycée CASSINI	Clermont	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	23
Lycée CASSINI	Clermont	BTS - Services - Comptabilité et gestion	24
Lycée CHARLES DE GAULLE	Compiègne	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	28
Lycée CHARLES DE GAULLE	Compiègne	BTS - Services - Tourisme	23
Lycée Condorcet	Méru	BTS - Services - Gestion de la PME	23

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Condorcet	Saint-Quentin	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	14
Lycée Condorcet	Saint-Quentin	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et réseaux	17
Lycée Condorcet	Saint-Quentin	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	29
Lycée Condorcet	Saint-Quentin	BTS - Production - Electrotechnique	17
Lycée Condorcet	Saint-Quentin	BTS - Services - Collaborateur juriste notarial	15
Lycée Condorcet	Saint-Quentin	BTS - Services - Support à l'action managériale	25
Lycée Condorcet	Saint-Quentin	BTS - Services - Comptabilité et gestion	31
Lycée des Métiers Édouard Gand	Amiens	BTS - Services - Support à l'action managériale	29
Lycée des Métiers Édouard Gand	Amiens	BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	27

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée des Métiers Édouard Gand	Amiens	BTS - Services - Commerce International	22
Lycée des Métiers Édouard Gand	Amiens	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	26
Lycée des Métiers Édouard Gand	Amiens	BTS - Services - Assurance	27
Lycée des Métiers Édouard Gand	Amiens	BTS - Services - Banque	25
Lycée des Métiers Édouard Gand	Amiens	BTS - Services - Comptabilité et gestion	30
Lycée des Métiers Édouard Gand	Amiens	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	21
Lycée des Métiers Édouard Gand	Amiens	BTS - Services - Economie sociale familiale	27
Lycée des Métiers Édouard Gand	Amiens	BTS - Services - Diététique et nutrition	12
Lycée des Métiers le Corbusier de Soissons	Soissons	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration	14

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée du Vimeu	Friville-Escarbotin	BTS - Production - Conception et industrialisation en microtechniques	14
Lycée du Vimeu	Friville-Escarbotin	BTS - Production - Electrotechnique	18
Lycée du Vimeu	Friville-Escarbotin	BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	28
Lycée Edouard Branly	Amiens	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	24
Lycée Edouard Branly	Amiens	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	25
Lycée Edouard Branly	Amiens	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option B : Electronique et réseaux	24
Lycée Edouard Branly	Amiens	BTS - Production - Métiers de la mode-vêtements	22
Lycée Edouard Branly	Amiens	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option C Systèmes éoliens	25
Lycée Edouard Branly	Amiens	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	24

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Felix Faure	Beauvais	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	33
Lycée Felix Faure	Beauvais	BTS - Services - Support à l'action managériale	29
Lycée Felix Faure	Beauvais	BTS - Services - Commerce International	27
Lycée Felix Faure	Beauvais	BTS - Services - Comptabilité et gestion	29
Lycée Francois Truffaut	Beauvais	BTS - Services - Support à l'action managériale	31
Lycée Francois Truffaut	Beauvais	BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	25
Lycée Frederic Et Irene Joliot Curie	Hirson	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	36
Lycée Frederic Et Irene Joliot Curie	Hirson	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	21
Lycée Frederic Et Irene Joliot Curie	Hirson	BTS - Services - Gestion de la PME	22

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Gay Lussac	Chauny	BTS - Production - Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Conception d'Outillage	24
Lycée Gay Lussac	Chauny	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	32
Lycée Gérard de Nerval	Soissons	BTS - Services - Support à l'action managériale	27
Lycée Gérard de Nerval	Soissons	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	24
Lycée Gérard de Nerval	Soissons	BTS - Services - Comptabilité et gestion	23
Lycée Henri Martin	Saint-Quentin	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : métiers de l'image	12
Lycée Henri Martin	Saint-Quentin	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : métiers du son	11
Lycée Henri Martin	Saint-Quentin	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : montage et post-production	11
Lycée Henri Martin	Saint-Quentin	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : techn. d'ingénierie et exploit. équipements	12

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Henri Martin	Saint-Quentin	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : gestion de la production	13
Lycée Hugues Capet	Senlis	BTS - Services - Commerce International	25
Lycée Jean- Baptiste Delambre	Amiens	BTS - Production - Bioanalyses en laboratoire de contrôle	18
Lycée Jean- Baptiste Delambre	Amiens	BTS - Production - Maintenance des véhicules- option véhicules légers	22
Lycée Jean- Baptiste Delambre	Amiens	BTS - Production - Electrotechnique	24
Lycée Jean Bouin	Saint-Quentin	BTS - Services - Economie sociale familiale	31
Lycée Jean Calvin	Noyon	BTS - Services - Gestion de la PME	25
Lycée Jean Calvin	Noyon	BTS - Services - Comptabilité et gestion	19
Lycée Jean De La Fontaine	Château-Thierry	BTS - Services - Gestion de la PME	27

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Jean De La Fontaine	Château-Thierry	BTS - Services - Comptabilité et gestion	23
Lycée Jean De La Fontaine	Château-Thierry	BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	18
Lycée Jean Monnet	Crépy-en-Valois	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	20
Lycée Jean Racine	Montdidier	BTS - Services - Gestion de la PME	24
Lycée Jean Rostand	Chantilly	BTS - Services - Support à l'action managériale	23
Lycée Jean Rostand	Chantilly	BTS - Services - Comptabilité et gestion	28
Lycée Jean Rostand	Chantilly	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	23
Lycée Jeanne Hachette	Beauvais	BTS - Services - Communication	20
Lycée Jules Uhry	Creil	BTS - Production - Métiers de la mode-vêtements	24

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Jules Uhry	Creil	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	34
Lycée Jules Uhry	Creil	BTS - Services - Support à l'action managériale	29
Lycée Jules Uhry	Creil	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	28
Lycée Jules Uhry	Creil	BTS - Services - Comptabilité et gestion	32
Lycée Jules Uhry	Creil	BTS - Services - Economie sociale familiale	36
Lycée Jules Verne	Château-Thierry	BTS - Production - Electrotechnique	9
Lycée La Hotoie	Amiens	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	26
Lycée La Hotoie	Amiens	BTS - Services - Professions immobilières	22
Lycée La Hotoie	Amiens	BTS - Services - Gestion de la PME	24

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Lamarck	Albert	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	10
Lycée Lamarck	Albert	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	26
Lycée Leonard De Vinci	Soissons	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	16
Lycée Leonard De Vinci	Soissons	BTS - Production - Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	20
Lycée Marie Curie	Nogent-sur-Oise	BTS - Production - Forge	20
Lycée Marie Curie	Nogent-sur-Oise	BTS - Production - Fonderie	14
Lycée Marie Curie	Nogent-sur-Oise	BTS - Production - Conception de produits industriels	21
Lycée Marie Curie	Nogent-sur-Oise	BTS - Production - Contrôle industriel et régulation automatique	12
Lycée Marie Curie	Nogent-sur-Oise	BTS - Production - Métiers de la chimie	15

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Marie Curie	Nogent-sur-Oise	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	21
Lycée Marie Curie	Nogent-sur-Oise	BTS - Production - Electrotechnique	23
Lycée Marie Curie	Nogent-sur-Oise	BTS - Services - Biologie médicale	19
Lycée Mireille Grenet	Compiègne	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	20
Lycée Mireille Grenet	Compiègne	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	15
Lycée Mireille Grenet	Compiègne	BTS - Production - Métiers de l'eau	14
Lycée Mireille Grenet	Compiègne	BTS - Production - Pilotage des procédés	20
Lycée Mireille Grenet	Compiègne	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	20
Lycée Mireille Grenet	Compiègne	BTS - Services - Support à l'action managériale	24

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Paul Claudel	Laon	BTS - Services - Support à l'action managériale	26
Lycée Paul Claudel	Laon	BTS - Services - Commerce International	27
Lycée Paul Claudel	Laon	BTS - Services - Comptabilité et gestion	34
Lycée Paul Claudel	Laon	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	23
Lycée Paul Langevin	Beauvais	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	22
Lycée Paul Langevin	Beauvais	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	25
Lycée Paul Langevin	Beauvais	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELectronique - Option B : Electronique et réseaux	24
Lycée Pierre de La Ramee	Saint-Quentin	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	29
Lycée Pierre de La Ramee	Saint-Quentin	BTS - Services - Gestion de la PME	30

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Pierre Méchain	Laon	BTS - Production - Conception de produits industriels	17
Lycée Pierre Méchain	Laon	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option A : Informatique et réseaux	14
Lycée PIERRE MENDES FRANCE	Péronne	BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée	14
Lycée professionnel Charles De Bovelles	Noyon	BTS - Services - Management opérationnel de la sécurité	18
Lycée professionnel Colard Noel	Saint-Quentin	BTS - Production - Etude et réalisation d'agencement	18
Lycée professionnel Jean Monnet	La Fère	BTS - Services - Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	26
Lycée professionnel Lavoisier	Méru	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option A : Informatique et réseaux	22
Lycée Robert de Luzarches	Amiens	BTS - Services - Support à l'action managériale	29
Lycée De L Authie	Doullens	BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	23

POURCENTAGES MINIMAUX
DE **BOURSIERS** DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE BTS
- Académie d'Amiens -

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée professionnel Les Jacobins	Beauvais	BTS - Services - Economie sociale familiale	28

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE CPGE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
GAMBETTA CARNOT	Arras	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + ESH	10
GAMBETTA CARNOT	Arras	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + HGG	10
GAMBETTA CARNOT	Arras	CPGE - Lettres	10
Lycée Albert Chatelet	Douai	CPGE - Lettres	10
Lycée Albert Chatelet	Douai	CPGE - B/L - Lettres et sciences sociales	10
Lycée Albert Chatelet	Douai	CPGE - MPSI	10
Lycée Albert Chatelet	Douai	CPGE - PCSI	10
Lycée Albert Chatelet	Douai	CPGE - BCPST	10
Lycée Alfred Kastler	Denain	CPGE - MP2I	10

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE CPGE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Antoine Watteau	Valenciennes	CPGE - Lettres	10
Lycée Cesar Baggio	Lille	CPGE - PCSI	11
Lycée Cesar Baggio	Lille	CPGE - PTSI	10
Lycée Colbert	Tourcoing	CPGE - TSI	15
Lycée Colbert	Tourcoing	CPGE - MP2I	12
Lycée De L'Europe	Dunkerque	CPGE - PTSI	10
Lycée Du Hainaut	Valenciennes	CPGE - TSI	10
Lycée Du Hainaut	Valenciennes	CPGE - TSI - (en 3 ans, destinée aux bacs professionnels)	23
Lycée Faidherbe	Lille	CPGE - ECG - Mathématiques approfondies + HGG	10

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE CPGE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Faidherbe	Lille	CPGE - ECG - Mathématiques approfondies + ESH	10
Lycée Faidherbe	Lille	CPGE - Lettres	10
Lycée Faidherbe	Lille	CPGE - B/L - Lettres et sciences sociales	10
Lycée Faidherbe	Lille	CPGE - MPSI	10
Lycée Faidherbe	Lille	CPGE - PCSI	10
Lycée Faidherbe	Lille	CPGE - BCPST	10
Lycée Faidherbe	Lille	CPGE - MP2I	10
Lycée Gaston Berger	Lille	CPGE - ECT - Option technologique	17
Lycée Gaston Berger	Lille	CPGE - ENS Cachan D2	10

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE CPGE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Gaston Berger	Lille	CPGE - ECG - Mathématiques approfondies + HGG	10
Lycée Gaston Berger	Lille	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + HGG	10
Lycée Gaston Berger	Lille	CPGE - ECG - Mathématiques approfondies + ESH	10
Lycée Gaston Berger	Lille	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + ESH	10
Lycée Gustave Eiffel	Armentières	CPGE - PTSI	10
Lycée Guy Mollet	Arras	CPGE - MP2I	10
Lycée Henri Wallon	Valenciennes	CPGE - MPSI	10
Lycée Henri Wallon	Valenciennes	CPGE - PCSI	10
Lycée Henri Wallon	Valenciennes	CPGE - MP2I	11

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE CPGE
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Jean Bart	Dunkerque	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + HGG	10
Lycée Jean Bart	Dunkerque	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + ESH	10
Lycée Jean Bart	Dunkerque	CPGE - MPSI	10
Lycée Jean Bart	Dunkerque	CPGE - PCSI	10
Lycée Jean-Baptiste Corot	Douai	CPGE - ENS Rennes D1	10
Lycée Mariette	Boulogne-sur-Mer	CPGE - Lettres	10
Lycée Mariette	Boulogne-sur-Mer	CPGE - MPSI	10
Lycée Robespierre	Arras	CPGE - MPSI	10
Lycée Robespierre	Arras	CPGE - PCSI	10

POURCENTAGES MINIMAUX
DE **BOURSIERS** DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE CPGE
- Académie de Lille -

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Robespierre	Arras	CPGE - BCPST	10
Lycée Valentine Labbe	La Madeleine	CPGE - TB	13

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE CPGE
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Henri Martin	Saint-Quentin	CPGE - Lettres	10
Lycée Jean Calvin	Noyon	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + ESH	10
Lycée Louis Thuillier	Amiens	CPGE - ECT - Option technologique	15
Lycée Louis Thuillier	Amiens	CPGE - ECG - Mathématiques approfondies + HGG	15
Lycée Louis Thuillier	Amiens	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + HGG	15
Lycée Louis Thuillier	Amiens	CPGE - ECG - Mathématiques approfondies + ESH	15
Lycée Louis Thuillier	Amiens	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + ESH	15
Lycée Louis Thuillier	Amiens	CPGE - Lettres	15
Lycée Louis Thuillier	Amiens	CPGE - MPSI	13

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE CPGE
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Louis Thuillier	Amiens	CPGE - PCSI	15
Lycée Louis Thuillier	Amiens	CPGE - TSI	10
Lycée Louis Thuillier	Amiens	CPGE - BCPST	13
Lycée Louis Thuillier	Amiens	CPGE - MP2I	15
Lycée Marie Curie	Nogent-sur-Oise	CPGE - PTSI	10
Lycée Pierre d'Ailly	Compiègne	CPGE - Lettres	10
Lycée Pierre d'Ailly	Compiègne	CPGE - MPSI	10
Lycée Pierre d'Ailly	Compiègne	CPGE - PCSI	10
Lycée Pierre de La Ramee	Saint-Quentin	CPGE - PCSI	10

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE DN MADE/CNAM/
MAN Hôtellerie Restauration/DCG
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
E.S.AA.T.	Roubaix	DN MADE - Événement - Spécialité : Design d'événements commerciaux	12
E.S.AA.T.	Roubaix	DN MADE - Événement - Spécialité : Scénographies culturelles	10
E.S.AA.T.	Roubaix	DN MADE - Espace - Spécialité : Espaces habités	11
E.S.AA.T.	Roubaix	DN MADE - Espace - Spécialité : Paysages et territoires partagés	13
E.S.AA.T.	Roubaix	DN MADE - Objet - Spécialité : Design et pratiques locales- Interroger des territoires	10
E.S.AA.T.	Roubaix	DN MADE - Objet - Spécialité : Design écologique et social	10
E.S.AA.T.	Roubaix	DN MADE - Matériaux - Spécialité : Matériaux parcours textile, création, conception	10
E.S.AA.T.	Roubaix	DN MADE - Graphisme - Spécialité : Edition multisupports	13

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE DN MADE/CNAM/
MAN Hôtellerie Restauration/DCG
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
E.S.AA.T.	Roubaix	DN MADE - Graphisme - Spécialité : Supports connectés	14
E.S.AA.T.	Roubaix	DN MADE - Animation - Spécialité : Cinéma d'animation 2D	14
Lycée Andre Malraux	Béthune	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	8
Lycée des Métiers - Hotelier	Le Touquet-Paris-Plage	Mise à niveau - Hôtellerie restauration	6
Lycée Gaston Berger	Lille	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	14
Lycée Giroux Sannier	Saint-Martin-Boulogne	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	5
Lycée Henri Wallon	Valenciennes	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	10
Lycée Jesse De Forest	Avesnes-sur-Helpe	Mise à niveau - Hôtellerie restauration	7

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE **BOURSIERS** DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE DN MADE/CNAM/
MAN Hôtellerie Restauration/DCG
- Académie de Lille -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Marguerite Yourcenar	Beuvry	Mise à niveau - Hôtellerie restauration	18
Lycée Sévigné	Tourcoing	DN MADE - Mode - Spécialité : Image de mode - Médiatisation	15
Lycée Sévigné	Tourcoing	DN MADE - Mode - Spécialité : Création - Développement de collection de mode	13

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE DN MADE/CNAM/
MAN Hôtellerie Restauration/DCG
- Académie d'Amiens -**

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée des métiers d'Art	Saint-Quentin	DN MADE - Objet - Spécialité : Ebénisterie . Mineures : Patrimoine, Numérique et matériaux	9
Lycée des Métiers Édouard Gand	Amiens	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	17
Lycée des Métiers le Corbusier de Soissons	Soissons	Mise à niveau - Hôtellerie restauration	10
Lycée Edouard Branly	Amiens	DN MADE - Objet - Spécialité innovation sociale, design responsable	12
Lycée Edouard Branly	Amiens	DN MADE - Graphisme - Spécialité : Édition, image et pratiques numériques	15
Lycée Edouard Branly	Amiens	DN MADE - Graphisme - Spécialité Communication et Identité Culturelle	14
Lycée Gérard de Nerval	Soissons	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	9
Lycée Jules Uhry	Creil	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	22

POURCENTAGES MINIMAUX
DE **BOURSIERS** DE LYCEE
PAR ETABLISSEMENT POUR CHAQUE SPECIALITE DE DN MADE/CNAM/
MAN Hôtellerie Restauration/DCG
- Académie d'Amiens -

Libellé composante	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Lycée Louis Thuillier	Amiens	Classe préparatoire aux études supérieures - Arts	11



**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation de région académique
à l'information et à l'orientation**

DRAIO
N° 25-26 567

Affaire suivie par :
Geneviève Saint-Huile
DRAIO

Mél : draio@region-academique-hdf.fr

Rectorat de Lille
144 rue de Bavay
59033 Lille Cedex
03.20.15.66.05

Rectorat d'Amiens
20 boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens Cedex 9
03.22.82.39.20

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE HAUTS-DE-FRANCE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LILLE
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

VU la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants qui modifie l'article L. 612-3 du code de l'éducation

VU la loi n° 2017-86 du 27/01/2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

VU le décret n° 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de technicien supérieur pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel

VU le décret n° 2019-215 du 21 mars 2019 relatif aux modalités d'admission en section de technicien supérieur et modifiant le code de l'éducation

ARRÊTE

Article 1 - Conformément au VII de l'article 1 de la loi n° 2018-166, le présent arrêté définit, pour la campagne Parcoursup 2026, un pourcentage minimal de bacheliers professionnels retenus pour l'accès en section de technicien supérieur. Ces pourcentages minimaux tiennent compte de la spécialité du diplôme préparé et des demandes enregistrées dans le cadre de la procédure de préinscription dans Parcoursup.

Article 2 - L'objectif est de porter à 50 % la part des bacheliers professionnels admis en BTS. Les seuils de référence fixés pour chaque spécialité de BTS et détaillés dans les annexes jointes, s'inscrivent dans cette politique.

Article 3 - Le Secrétaire Général de région académique est chargé de la mise en œuvre de ces dispositions.

Article 4 - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 5 mai 2026


Sophie BÉJEAN

PJ :

- **Annexe 1** – Objectifs minimaux d'accès des bacheliers professionnels en BTS par établissement et spécialité de BTS – 2026 Académie de Lille
- **Annexe 2** – Objectifs minimaux d'accès des bacheliers professionnels en BTS par établissement et spécialité de BTS – 2026 Académie d'Amiens

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
09101	Lycée Cesar Baggio	Lille	BTS - Production - Conception de produits industriels	46
			BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	62
			BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	58
			BTS - Production - Electrotechnique	67
			BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	72
			BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	62
			BTS - Production - Maintenance des systèmes - option B Systèmes énergétiques et fluidiques	80
			BTS - Services - Etudes de réalisation d'un projet de communication - 1ère année commune	61
			BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	39
			BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option B : Electronique et réseaux	60
	Lycée Gaston Berger	Lille	BTS - Services - Assurance	24
			BTS - Services - Collaborateur juriste notarial	15
			BTS - Services - Commerce International	20
			BTS - Services - Communication	14

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
09101	Lycée Gaston Berger	Lille	BTS - Services - Comptabilité et gestion	51
			BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	59
			BTS - Services - Gestion de la PME	64
			BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée	61
			BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	61
			BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	61
			BTS - Services - Services informatiques aux organisations	52
			BTS - Services - Support à l'action managériale	59
			BTS - Services - Tourisme	17
			BTS - Services - Banque	16
	Lycée Hôtelier International de Lille	Lille	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration	44
	Lycée INTERNATIONAL MONTEBELLO	Lille	BTS - Services - Commerce International	20
			BTS - Services - Support à l'action managériale	59
	Lycée Jean Perrin	Lambersart	BTS - Services - Comptabilité et gestion	47

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
09101	Lycée Jean Perrin	Lambersart	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	59
	Lycée Jean Prouve	Lille	BTS - Production - Architectures en Métal : conception et Réalisation	55
			BTS - Production - Bâtiment	50
			BTS - Production - Développement et Réalisation Bois	66
			BTS - Production - Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation	25
			BTS - Production - Etude et réalisation d'agencement	58
			BTS - Production - Management économique de la construction	50
			BTS - Production - Métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique	30
			BTS - Production - Systèmes constructifs bois et habitat	45
	Lycée Louis Pasteur	Lille	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	64
			BTS - Services - Professions immobilières	17
	Lycée Valentine Labbe	La Madeleine	BTS - Services - Economie sociale familiale	45
			BTS - Production - Bioanalyses en laboratoire de contrôle	17
			BTS - Production - Biotechnologie en recherche et en production	11

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
09101	Lycée Valentine Labbe	La Madeleine	BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	50
			BTS - Services - Biologie médicale	18
09102	Lycée Beaupré	Haubourdin	BTS - Production - Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Pilotage et Optimisation de la production	60
	Lycée Gustave Eiffel	Armentières	BTS - Production - Assistance technique d'ingénieur	40
			BTS - Production - Conception de produits industriels	46
			BTS - Production - Fonderie	48
			BTS - Production - Métiers de la chimie	20
			BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	42
			BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option B : Electronique et réseaux	50
	Lycée Paul Hazard	Armentières	BTS - Production - Métiers de la mesure	11
			BTS - Services - Comptabilité et gestion	56
			BTS - Services - Gestion de la PME	54
			BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	59
09103	Lycée Raymond Queneau	Villeneuve-d'Ascq	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	59

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
09104	Lycée Colbert	Tourcoing	BTS - Production - Electrotechnique	67
			BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	62
			BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	64
			BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	42
			BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option B : Electronique et réseaux	50
	Lycée Emile Zola	Wattrelos	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	70
			BTS - Services - Support à l'action managériale	59
	Lycée Jean Moulin	Roubaix	BTS - Services - Assurance	24
			BTS - Services - Comptabilité et gestion	57
			BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	59
			BTS - Services - Management opérationnel de la sécurité	43
			BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	61
			BTS - Services - Support à l'action managériale	59
	Lycée Jean Rostand	Roubaix	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : gestion de la production	12

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
09104	Lycée Jean Rostand	Roubaix	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : métiers de l'image	12
			BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : métiers du son	15
			BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : montage et post-production	16
			BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : techn. d'ingénierie et exploit. équipements	34
			BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option A : Informatique et réseaux	39
			BTS - Services - Photographie	33
	Lycée professionnel Jacques-Yves Cousteau	Wasquehal	BTS - Production - Bioqualité	44
	Lycée Sévigné	Tourcoing	BTS - Production - Métiers de la mode-vêtements	63
			BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	59
			BTS - Services - Economie sociale familiale	45
			BTS - Services - Gestion de la PME	64
BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social			50	
BTS - Services - Diététique et nutrition			11	
09105	Lycée Auguste Angellier	Dunkerque	BTS - Services - Commerce International	17

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
09105	Lycée Auguste Angellier	Dunkerque	BTS - Services - Comptabilité et gestion	46
			BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	59
	Lycée De L'Europe	Dunkerque	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	62
			BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	55
			BTS - Production - Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	64
			BTS - Production - Electrotechnique	67
			BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option A : Informatique et réseaux	39
	Lycée des Flandres	Hazebrouck	BTS - Services - Comptabilité et gestion	46
			BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	59
			BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	59
	Lycée Du Noordover	Grande-Synthe	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	59
			BTS - Services - Gestion de la PME	54
			BTS - Services - Support à l'action managériale	50
	Lycée Jean Bart	Dunkerque	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	59

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
09105	Lycée Jean Bart	Dunkerque	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	52
	LYCEE POLYVALENT DU VAL DE LYS	Estaires	BTS - Production - Aéronautique	22
	Lycée professionnel de L'Yser	Wormhout	BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	50
	Lycée professionnel GUY DEBEYRE	Dunkerque	BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée	75
			BTS - Services - Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	50
	Lycée professionnel des Plaines du Nord	Grande-Synthe	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	69
09106	Lycée Arthur Rimbaud	Sin-le-Noble	BTS - Services - Comptabilité et gestion	41
			BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	59
			BTS - Services - Support à l'action managériale	50
	Lycée Jean-Baptiste Corot	Douai	BTS - Services - Commerce International	17
			BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	59
			BTS - Services - Support à l'action managériale	59
	Lycée Louis Pasteur	Somain	BTS - Services - Gestion de la PME	64
	Lycée professionnel Pierre-Joseph Laurent	Aniche	BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	50

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
09106	Lycée Elisa LEMONNIER	Douai	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	58
			BTS - Production - Electrotechnique	67
			BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	72
			BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	69
			BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option A : Informatique et réseaux	42
09107	Lycée Alfred Kastler	Denain	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	62
			BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	69
			BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	65
	Lycée Antoine Watteau	Valenciennes	BTS - Services - Commerce International	17
	Lycée de L'Escaut	Valenciennes	BTS - Production - Métiers de la chimie	20
			BTS - Production - Bioanalyses en laboratoire de contrôle	17
			BTS - Production - Contrôle industriel et régulation automatique	40
			BTS - Production - Pilotage des procédés	47
	Lycée Du Hainaut	Valenciennes	BTS - Production - Conception de produits industriels	46

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
09107	Lycée Du Hainaut	Valenciennes	BTS - Production - Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	68
			BTS - Production - Electrotechnique	67
			BTS - Production - Construction et aménagement de véhicules	80
			BTS - Production - Maintenance des véhicules- option véhicules légers	80
	Lycée du PAYS DE CONDE	Condé-sur- l'Escaut	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	58
			BTS - Services - Communication	20
			BTS - Services - Gestion de la PME	64
			BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	61
	Lycée Ernest Couteaux	Saint-Amand-les-Eaux	BTS - Services - Comptabilité et gestion	51
	Lycée Henri Wallon	Valenciennes	BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée	61
			BTS - Services - Services informatiques aux organisations	52
			BTS - Services - Support à l'action managériale	59
			BTS - Services - Banque	16
	Lycée Jules Mousseron	Denain	BTS - Services - Economie sociale familiale	45

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS	
09107	Lycée Jules Mousseron	Denain	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	61	
09108	Cité Scolaire Pierre Forest	Maubeuge	BTS - Production - Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	68	
			BTS - Production - Electrotechnique	64	
	Lycée André Lurçat	Maubeuge	BTS - Services - Comptabilité et gestion	47	
			BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	59	
			BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	65	
			BTS - Services - Support à l'action managériale	59	
	Lycée Camille Claudel	Fourmies	BTS - Production - Assistance technique d'ingénieur	40	
			BTS - Services - Comptabilité et gestion	41	
	Lycée Duplex		Landrecies	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	61
	Lycée Jesse De Forest		Avesnes-sur-Helpe	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration	44
Lycée professionnel Placide Courtoy		Feignies	BTS - Services - Economie sociale familiale	45	
09109	Lycée Camille Desmoulins	Le Cateau-Cambrésis	BTS - Services - Gestion de la PME	64	
	Lycée Fenelon	Cambrai	BTS - Services - Commerce International	20	

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
09109	Lycée Fenelon	Cambrai	BTS - Services - Support à l'action managériale	50
			BTS - Services - Tourisme	17
	Lycée Joseph Marie Jacquard	Caudry	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	62
			BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	42
	Lycée Paul Duez	Cambrai	BTS - Production - Electrotechnique	57
			BTS - Services - Comptabilité et gestion	50
			BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	59
			BTS - Services - Professions immobilières	17
	Lycée professionnel Louis BLERIOT	Cambrai	BTS - Production - Management économique de la construction	60
	09110	GAMBETTA CARNOT	Arras	BTS - Production - Electrotechnique
BTS - Production - Motorisations toutes énergies				55
BTS - Services - Assurance				24
BTS - Services - Professions immobilières				17
Lycée Albert Chatelet		Saint-Pol-sur-Ternoise	BTS - Services - Gestion de la PME	54

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS	
09110	Lycée Albert Chatelet	Saint-Pol-sur-Ternoise	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	57	
	Lycée Guy Mollet	Arras	BTS - Services - Commerce International	17	
			BTS - Services - Comptabilité et gestion	46	
			BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	61	
			BTS - Services - Services informatiques aux organisations	52	
			BTS - Services - Support à l'action managériale	49	
			Lycée professionnel Jacques Le Caron	Arras	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques
	Lycée professionnel Savary - Ferry	Arras	BTS - Services - Métiers de la coiffure	55	
			BTS - Services - Métiers des Services à l'environnement	50	
			BTS - Services - Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	50	
			BTS - Production - Maintenance des systèmes - option D: maintenance des ascenseurs et élévateurs	60	
	09111	Lycée Auguste Behal	Lens	BTS - Production - Electrotechnique	67
				BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	69
BTS - Services - Comptabilité et gestion				50	

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
09111	Lycée Auguste Behal	Lens	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	65
			BTS - Services - Economie sociale familiale	45
			BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	50
	Lycée Condorcet	Lens	BTS - Services - Gestion de la PME	64
			BTS - Services - Support à l'action managériale	59
	Lycée Diderot	Carvin	BTS - Services - Comptabilité et gestion	44
	Lycée Fernand Darchicourt	Hénin-Beaumont	BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée	65
			BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	59
			BTS - Services - Support à l'action managériale	59
	Lycée Henri Darras	Liévin	BTS - Production - Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	68
			BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	61
			BTS - Services - Biologie médicale	18
			BTS - Production - Contrôle industriel et régulation automatique	40
	Lycée Louis Pasteur	Hénin-Beaumont	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	62

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS	
09111	Lycée Louis Pasteur	Hénin-Beaumont	BTS - Production - Management économique de la construction	50	
			BTS - Production - Travaux publics	44	
	Lycée Pablo Picasso	Avion	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	59	
	Lycée professionnel Maximilien de Robespierre	Lens	BTS - Services - Opticien-Lunetier	66	
	Lycée Voltaire	Wingles	BTS - Services - Gestion de la PME	64	
			BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	61	
			BTS - Services - Tourisme	17	
	Lycée professionnel Joliot-Curie	Oignies	BTS - Services - Economie sociale familiale	45	
	09112	Lycée Anatole France	Lillers	BTS - Services - Support à l'action managériale	49
				BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	50
Lycée Andre Malraux		Béthune	BTS - Production - Conception de produits industriels	46	
			BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	58	
			BTS - Services - Communication	17	
			BTS - Services - Comptabilité et gestion	41	

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
09112	Lycée Andre Malraux	Béthune	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	59
			BTS - Services - Services informatiques aux organisations	52
			BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	42
	Lycée Carnot	Bruay-la-Buissière	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	58
			BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	69
			BTS - Services - Comptabilité et gestion	44
			BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	65
			BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option B : Electronique et réseaux	60
	Lycée Louis Blaringhem	Béthune	BTS - Services - Commerce International	17
			BTS - Services - Gestion de la PME	64
			BTS - Services - Support à l'action managériale	59
	Lycée Marguerite Yourcenar	Beuvry	BTS - Services - Economie sociale familiale	45
			BTS - Services - Management en hôtellerie restauration	44
			BTS - Services - Diététique et nutrition	11

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
09112	LYCEE POLYVALENT D'ARTOIS	Noeux-les-Mines	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	59
	Lycée professionnel des Travaux Publics	Bruay-la-Buissière	BTS - Production - Maintenance des matériels de construction et de manutention	80
09113	Lycée Alexandre Ribot	Saint-Omer	BTS - Services - Comptabilité et gestion	42
			BTS - Services - Gestion de la PME	54
			BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	61
			BTS - Services - Support à l'action managériale	49
	Lycée Blaise Pascal	Longuenesse	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	50
			BTS - Production - Electrotechnique	57
			BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	42
			BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option B : Electronique et réseaux	60
			BTS - Production - Contrôle industriel et régulation automatique	37
			BTS - Production - Métiers de l'eau	20
Lycée Léonard de Vinci	Calais	BTS - Production - Assistance technique d'ingénieur	40	
		BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	69	

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS	
09113	Lycée Léonard de Vinci	Calais	BTS - Production - Métiers de la chimie	20	
	Lycée Pierre De Coubertin	Calais	BTS - Services - Comptabilité et gestion	51	
			BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée	61	
			BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	61	
			BTS - Services - Professions immobilières	17	
	Lycée Sophie Berthelot	Calais	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	61	
			BTS - Services - Support à l'action managériale	49	
			BTS - Services - Tourisme	11	
			BTS - Services - Banque	16	
	Lycée Vauban	Aire-sur-la-Lys	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	61	
	09114	Lycée des Métiers - Hotelier	Le Touquet-Paris-Plage	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration	44
		Lycée Edouard Branly	Boulogne-sur-Mer	BTS - Production - Bâtiment	50
				BTS - Production - Conception de produits industriels	46
BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques				53	

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie de Lille -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
09114	Lycée Edouard Branly	Boulogne-sur-Mer	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	72
			BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	42
	Lycée Eugene Woillez	Montreuil-sur-Mer	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	61
	Lycée Giroux Sannier	Saint-Martin-Boulogne	BTS - Services - Collaborateur juriste notarial	15
			BTS - Services - Comptabilité et gestion	46
	Lycée Jan Lavezzari	Berck	BTS - Services - Economie sociale familiale	45
			BTS - Services - Tourisme	17
			BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	50
			BTS - Services - Orthoprothésiste	20
	Lycée Mariette	Boulogne-sur-Mer	BTS - Services - Commerce International	17
			BTS - Services - Gestion de la PME	54
			BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	61
			BTS - Services - Support à l'action managériale	49
			BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	50

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie d'Amiens -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
002001	Lycée Condorcet	Saint-Quentin	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	62
			BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	58
			BTS - Production - Electrotechnique	67
			BTS - Services - Collaborateur juriste notarial	15
			BTS - Services - Comptabilité et gestion	47
			BTS - Services - Support à l'action managériale	55
			BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	42
	Lycée Gay Lussac	Chauny	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	59
			BTS - Production - Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Conception d'Outillage	66
	Lycée Henri Martin	Saint-Quentin	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : gestion de la production	12
			BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : métiers de l'image	12
			BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : métiers du son	15
			BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : montage et post-production	16
BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : techn. d'ingénierie et exploit. équipements			34	

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie d'Amiens -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
002001	Lycée Jean Bouin	Saint-Quentin	BTS - Services - Economie sociale familiale	45
	Lycée Pierre de La Ramee	Saint-Quentin	BTS - Services - Gestion de la PME	61
			BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	55
	Lycée professionnel Colard Noel	Saint-Quentin	BTS - Production - Etude et réalisation d'agencement	58
	Lycée professionnel Jean Monnet	La Fère	BTS - Services - Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	50
002002	Lycée Frederic Et Irene Joliot Curie	Hirson	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	69
			BTS - Services - Gestion de la PME	64
			BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	51
	Lycée Paul Claudel	Laon	BTS - Services - Commerce International	17
			BTS - Services - Comptabilité et gestion	47
			BTS - Services - Services informatiques aux organisations	46
			BTS - Services - Support à l'action managériale	55
	Lycée Pierre Méchain	Laon	BTS - Production - Conception de produits industriels	50
			BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	42
	002003	Lycée des Métiers le Corbusier de Soissons	Soissons	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie d'Amiens -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
002003	Lycée Gérard de Nerval	Soissons	BTS - Services - Comptabilité et gestion	47
			BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	59
			BTS - Services - Support à l'action managériale	52
	Lycée Jean De La Fontaine	Château-Thierry	BTS - Services - Comptabilité et gestion	58
			BTS - Services - Gestion de la PME	64
			BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	50
	Lycée Jules Verne	Château-Thierry	BTS - Production - Electrotechnique	67
	Lycée Leonard De Vinci	Soissons	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	58
			BTS - Production - Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	80
060001	Lycée Andre Malraux	Montataire	BTS - Services - Gestion de la PME	64
	Lycée CASSINI	Clermont	BTS - Services - Comptabilité et gestion	48
			BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	54
	Lycée Hugues Capet	Senlis	BTS - Services - Commerce International	17
	Lycée Jean Rostand	Chantilly	BTS - Services - Comptabilité et gestion	60
			BTS - Services - Services informatiques aux organisations	46

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie d'Amiens -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
060001	Lycée Jean Rostand	Chantilly	BTS - Services - Support à l'action managériale	59
	Lycée Jules Uhry	Creil	BTS - Production - Métiers de la mode-vêtements	63
			BTS - Services - Comptabilité et gestion	50
			BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	59
			BTS - Services - Economie sociale familiale	45
			BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	59
			BTS - Services - Support à l'action managériale	59
			Lycée Marie Curie	Nogent-sur-Oise
	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	62		
	BTS - Production - Electrotechnique	67		
	BTS - Production - Fonderie	54		
	BTS - Production - Forge	18		
	BTS - Production - Métiers de la chimie	15		
	BTS - Services - Biologie médicale	18		
	BTS - Production - Contrôle industriel et régulation automatique	40		

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie d'Amiens -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
060002	Lycée CHARLES DE GAULLE	Compiègne	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	59
			BTS - Services - Tourisme	17
	Lycée Jean Calvin	Noyon	BTS - Services - Comptabilité et gestion	58
			BTS - Services - Gestion de la PME	64
	Lycée Jean Monnet	Crépy-en-Valois	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	50
	Lycée Mireille Grenet	Compiègne	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	45
			BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	69
			BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	59
			BTS - Services - Support à l'action managériale	59
			BTS - Production - Pilotage des procédés	47
			BTS - Production - Métiers de l'eau	20
	Lycée professionnel Charles De Bovelles	Noyon	BTS - Services - Management opérationnel de la sécurité	47
	060003	Lycée Condorcet	Méru	BTS - Services - Gestion de la PME
Lycée Felix Faure		Beauvais	BTS - Services - Commerce International	17
			BTS - Services - Comptabilité et gestion	50

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie d'Amiens -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
060003	Lycée Felix Faure	Beauvais	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	55
			BTS - Services - Support à l'action managériale	59
	Lycée Francois Truffaut	Beauvais	BTS - Services - Support à l'action managériale	59
			BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	50
	Lycée Jeanne Hachette	Beauvais	BTS - Services - Communication	14
	Lycée Paul Langevin	Beauvais	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	58
			BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	80
			BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option B : Electronique et réseaux	60
	Lycée professionnel Lavoisier	Méru	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	42
	Lycée professionnel Les Jacobins	Beauvais	BTS - Services - Economie sociale familiale	45
080001	Lycée Jean- Baptiste Delambre	Amiens	BTS - Production - Electrotechnique	67
			BTS - Production - Bioanalyses en laboratoire de contrôle	17
			BTS - Production - Maintenance des véhicules- option véhicules légers	77
	Lycée La Hotoie	Amiens	BTS - Services - Gestion de la PME	64
			BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	59

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie d'Amiens -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
080001	Lycée La Hotoie	Amiens	BTS - Services - Professions immobilières	17
	Lycée De L Authie	Doullens	BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	50
080002	Lycée Boucher De Perthes	Abbeville	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	59
			BTS - Services - Support à l'action managériale	59
			BTS - Services - Tourisme	17
	Lycée du Vimeu	Friville-Escarbotin	BTS - Production - Electrotechnique	53
			BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	50
			BTS - Production - Conception et industrialisation en microtechniques	45
080003	Lycée Jean Racine	Montdidier	BTS - Services - Gestion de la PME	64
	Lycée Lamarck	Albert	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	45
			BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	59
	Lycée PIERRE MENDES FRANCE	Péronne	BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée	61
080004	Lycée des Métiers Édouard Gand	Amiens	BTS - Services - Assurance	24
			BTS - Services - Commerce International	17
			BTS - Services - Comptabilité et gestion	50

**OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES
DES BACHELIERS PROFESSIONNELS
EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
- Académie d'Amiens -**

bassin	Libellé établissement	Commune	Domaine	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN BTS PAR ETABLISSEMENT ET SPECIALITE DE BTS
080004	Lycée des Métiers Édouard Gand	Amiens	BTS - Services - Economie sociale familiale	45
			BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	59
			BTS - Services - Services informatiques aux organisations	46
			BTS - Services - Support à l'action managériale	59
			BTS - Services - Banque	16
			BTS - Services - Services et prestations des secteurs sanitaire et social	50
			BTS - Services - Diététique et nutrition	11
	Lycée Edouard Branly	Amiens	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	69
			BTS - Production - Maintenance des systèmes - option C Systèmes éoliens	60
			BTS - Production - Métiers de la mode-vêtements	63
			BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	59
			BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	42
	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option B : Electronique et réseaux	60		
Lycée Robert de Luzarches	Amiens	BTS - Services - Support à l'action managériale	59	



**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation de région académique
à l'information et à l'orientation**

DRAIO
N° 25-26 569

Affaire suivie par :
Geneviève Saint-Huile
DRAIO

Mél : draio@region-academie-hdf.fr

Rectorat de Lille
144 rue de Bavay
59033 Lille Cedex
03.20.15.66.05

Rectorat d'Amiens
20 boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens Cedex 9
03.22.82.39.20

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADÉMIQUE HAUTS DE FRANCE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LILLE
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

VU la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants qui modifie l'article L. 612-3 du code de l'éducation

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

ARRÊTE

Article 1 - Conformément au VII de l'article 1 de la loi n°2018-166, le présent arrêté définit, pour la campagne Parcoursup 2026, un pourcentage minimal de bacheliers technologiques retenus pour l'accès en Institut Universitaire de Technologie. Ces pourcentages minimaux tiennent compte de la spécialité du diplôme préparé et des demandes enregistrées dans le cadre de la procédure de préinscription dans Parcoursup.

Article 2 - Conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant sur la réforme de la licence professionnelle, les parcours des BUT accueilleront au moins 50 % de bacheliers technologiques appréciés sur l'ensemble des spécialités portées par l'IUT.

Article 3 - Le Secrétaire Général de région académique est chargé de la mise en œuvre de ces dispositions

Article 4 - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 5 mai 2026


Sophie BÉJEAN

PJ :

- **Annexe 1** – Objectifs minimaux d'accès des bacheliers technologiques en IUT par spécialité de BUT et par établissement – 2026 – Académie de Lille
- **Annexe 2** – Objectifs minimaux d'accès des bacheliers technologiques en IUT par spécialité de BUT et par établissement – 2026 – Académie d'Amiens

**OBJECTIFS MINIMAUX
D'ACCES DES BACHELIERS
TECHNOLOGIQUES EN IUT PAR
SPECIALITE DE BUT
ET PAR ETABLISSEMENT
- Académie de Lille -**

Libellé établissement	Spécialité/mention	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS TECHNOLOGIQUES EN IUT PAR SPECIALITE DE BUT ET PAR ETABLISSEMENT
I.U.T LITTORAL (BOULOGNE/MER)	BUT - Génie biologique parcours sciences de l'aliment et biotechnologie	40
	BUT - Génie biologique parcours sciences de l'environnement et écotechnologies	40
I.U.T LITTORAL (CALAIS)	BUT - Génie électrique et informatique industrielle	50
	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	50
	BUT - Informatique	50
IUT LITTORAL (DUNKERQUE)	BUT - Management de la Logistique et des Transports	50
	BUT - Techniques de commercialisation	50
	BUT - Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques	50
IUT LITTORAL (SAINT OMER)	BUT - Gestion administrative et commerciale des organisations	50

**OBJECTIFS MINIMAUX
D'ACCES DES BACHELIERS
TECHNOLOGIQUES EN IUT PAR
SPECIALITE DE BUT
ET PAR ETABLISSEMENT
- Académie de Lille -**

Libellé établissement	Spécialité/mention	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS TECHNOLOGIQUES EN IUT PAR SPECIALITE DE BUT ET PAR ETABLISSEMENT
IUT LITTORAL (SAINT OMER)	BUT - Gestion administrative et commerciale des organisations - Parcours Management des activités culturelles, artistiques, sportives et de tourisme	50
	BUT - Génie industriel et maintenance	50
I.U.T. de Béthune	BUT - Chimie	40
	BUT - Génie civil - Construction durable	51
	BUT - Génie électrique et informatique industrielle	51
	BUT - Génie mécanique et productique	51
	BUT - Qualité, logistique industrielle et organisation	50
	BUT - Réseaux et télécommunications	50
I.U.T. de Lens	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	50
	BUT - Techniques de commercialisation	50

OBJECTIFS MINIMAUX
D'ACCES DES **BACHELIERS**
TECHNOLOGIQUES EN IUT PAR
SPECIALITE DE BUT
ET PAR ETABLISSEMENT
- Académie de Lille -

Libellé établissement	Spécialité/mention	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS TECHNOLOGIQUES EN IUT PAR SPECIALITE DE BUT ET PAR ETABLISSEMENT
I.U.T. de Lens	BUT - Informatique	50
	BUT - Métiers du multimédia et de l'internet	50
I.U.T. de Valenciennes	BUT - Génie électrique et informatique industrielle	50
	BUT - Génie mécanique et productique	50
	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	50
	BUT - Techniques de commercialisation	50
	BUT - Génie industriel et maintenance	50
I.U.T. de Valenciennes - Site de Cambrai	BUT - Qualité, logistique industrielle et organisation	50
	BUT - Techniques de commercialisation	50
I.U.T. de Valenciennes - Site de Maubeuge	BUT - Informatique	50

**OBJECTIFS MINIMAUX
D'ACCES DES BACHELIERS
TECHNOLOGIQUES EN IUT PAR
SPECIALITE DE BUT
ET PAR ETABLISSEMENT
- Académie de Lille -**

Libellé établissement	Spécialité/mention	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS TECHNOLOGIQUES EN IUT PAR SPECIALITE DE BUT ET PAR ETABLISSEMENT
I.U.T. de Valenciennes - Site de Maubeuge	BUT - Mesures physiques	30
Institut universitaire de technologie de Lille - Université de Lille	BUT - Chimie	22
	BUT - Génie biologique Parcours diététique et nutrition	50
	BUT - Génie électrique et informatique industrielle	50
	BUT - Génie mécanique et productique	50
	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	50
	BUT - Informatique	50
	BUT - Mesures physiques	30
	BUT - Génie biologique parcours sciences de l'aliment et biotechnologie	35
	BUT - Génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie	50

**OBJECTIFS MINIMAUX
D'ACCES DES BACHELIERS
TECHNOLOGIQUES EN IUT PAR
SPECIALITE DE BUT
ET PAR ETABLISSEMENT
- Académie de Lille -**

Libellé établissement	Spécialité/mention	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS TECHNOLOGIQUES EN IUT PAR SPECIALITE DE BUT ET PAR ETABLISSEMENT
IUT de l'Université de Lille - site de Roubaix	BUT - Carrières juridiques	50
	BUT - Techniques de commercialisation	50
	BUT - Science des données	40
IUT de l'Université de Lille - site de Tourcoing	BUT - Carrières sociales Parcours animation sociale et socioculturelle	50
	BUT - Carrières sociales Parcours éducation spécialisée	50
	BUT - Carrières sociales parcours villes et territoires durables	43
	BUT - Management de la Logistique et des Transports	60
	BUT - Information communication Parcours communication des organisations	41
	BUT - Information communication Parcours métiers du livre et du patrimoine	18

OBJECTIFS MINIMAUX
D'ACCES DES **BACHELIERS**
TECHNOLOGIQUES EN IUT PAR
SPECIALITE DE BUT
ET PAR ETABLISSEMENT
- Académie d'Amiens -

Libellé établissement	Spécialité/mention	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS TECHNOLOGIQUES EN IUT PAR SPECIALITE DE BUT ET PAR ETABLISSEMENT
I.U.T de l'Oise - Site de Beauvais	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	50
	BUT - Techniques de commercialisation	50
I.U.T de l'Oise - Site de Creil	BUT - Management de la Logistique et des Transports	50
	BUT - Techniques de commercialisation	50
	BUT - Hygiène Sécurité Environnement	50
IUT d'Amiens	BUT - Génie civil - Construction durable	50
	BUT - Génie mécanique et productique	50
	BUT - Gestion des entreprises et des administrations	50

**OBJECTIFS MINIMAUX
D'ACCES DES BACHELIERS
TECHNOLOGIQUES EN IUT PAR
SPECIALITE DE BUT
ET PAR ETABLISSEMENT**
- Académie d'Amiens -

Libellé établissement	Spécialité/mention	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS TECHNOLOGIQUES EN IUT PAR SPECIALITE DE BUT ET PAR ETABLISSEMENT
IUT d'Amiens	BUT - Techniques de commercialisation	50
	BUT - Informatique	50
	BUT - Génie biologique parcours sciences de l'aliment et biotechnologie	35
	BUT - Génie biologique Parcours agronomie	35
IUT de l'Aisne - Site de Laon	BUT - Carrières juridiques	50
	BUT - Techniques de commercialisation	50
IUT de l'Aisne - Site de Saint-Quentin	BUT - Génie mécanique et productique	50
	BUT - Génie chimique génie des procédés	30

**OBJECTIFS MINIMAUX
D'ACCES DES BACHELIERS
TECHNOLOGIQUES EN IUT PAR
SPECIALITE DE BUT
ET PAR ETABLISSEMENT**
- Académie d'Amiens -

Libellé établissement	Spécialité/mention	OBJECTIFS MINIMAUX D'ACCES DES BACHELIERS TECHNOLOGIQUES EN IUT PAR SPECIALITE DE BUT ET PAR ETABLISSEMENT
IUT de l'Aisne - Site de Soissons-Cuffies	BUT - Carrières juridiques	50
	BUT - Génie électrique et informatique industrielle	50
	BUT - Qualité, logistique industrielle et organisation	50



**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation de région académique
à l'information et à l'orientation**

DRAIO
N° 25-26 566

Affaire suivie par :
Geneviève Saint-Huile
DRAIO

Mél : draio@region-academique-hdf.fr

Rectorat de Lille
144 rue de Bavay
BP 709
59033 Lille Cedex
03.20.15.66.05

Rectorat d'Amiens
20 boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens Cedex 9
03.22.82.39.20

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE HAUTS-DE-FRANCE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LILLE
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

VU la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants qui modifie l'article L. 612-3 du code de l'éducation

VU l'article 3 de l'arrêté du 13 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

VU l'article 7 de l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical et portant dispositions diverses

ARRÊTE

Article 1 - Conformément à l'article L. 612-3-V du code de l'éducation, l'autorité académique fixe un pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée pour la campagne Parcoursup 2026.

Article 2 - Le Secrétaire Général de région académique est chargé de la mise en œuvre de ces dispositions.

Article 4 - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 5 mai 2026


Sophie BÉJEAN

PJ :

- **Annexe 1** – Pourcentages minimaux de boursiers de lycée par établissement pour les formations de santé - 2026 - académie de Lille
- **Annexe 2** – Pourcentages minimaux de boursiers de lycée par établissement pour les formations de santé - 2026 - académie d'Amiens

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE PAR ETABLISSEMENT
POUR LES FORMATIONS DE SANTE**
- Académie de Lille -

Libellé établissement.	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
Faculté de médecine Henri Warembourg - Université de Lille	Lille	Certificat de capacité d'Orthophoniste	11
Faculté de médecine Henri Warembourg - Université de Lille	Lille	Certificat de capacité d'Orthoptiste	14
Faculté de médecine Henri Warembourg - Université de Lille	Lille	D.E Audioprothésiste	16
Lycée de L'Escaut	Valenciennes	DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique	18
Lycée Guy Mollet	Arras	DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique	13
Lycée Valentine Labbe	La Madeleine	DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique	17
Regroupement IFSI Université de Lille	.	D.E Infirmier	17

**POURCENTAGES MINIMAUX
DE BOURSIERS DE LYCEE PAR ETABLISSEMENT
POUR LES FORMATIONS DE SANTE**
- Académie d'Amiens -

Libellé établissement.	Commune	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de Bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse de Lycée
INST FORM MANIP RADIO MEDICALE CHU AMIENS IFMEM	Amiens	D.E manipulateur/trice en électroradiologie médicale	14
INSTITUT DE FORMATION DE TECHNICIENS DE LABORATOIRE MEDICAL (IFTLM) UFR SANTE	Amiens	D.E Technicien de Laboratoire Médical	8
Institut de formation en Ergothérapie du chu Amiens-Picardie	Amiens	D.E Ergothérapeute	7
Lycée Francois Truffaut	Beauvais	DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique	16
Université d'Amiens	Amiens	Certificat de capacité d'Orthophoniste	9
Université d'Amiens	Caen	Certificat de capacité d'Orthophoniste	9
Université d'Amiens	Rouen	Certificat de capacité d'Orthophoniste	9
Regroupement IFSI Université d'Amiens	.	D.E Infirmier	15

Décision du 18 mai 2026

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat

A

La Délégation interrégionale Grand-Nord du Secrétariat général du ministère de la Justice

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2014-834 du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères ;

Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination de la secrétaire générale du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2019 modifié relatif à l'organisation du secrétariat général et des directions du ministère de la justice ;

Vu la circulaire du 25 août 2006 du Premier ministre relative aux délégations de compétence pour la signature des marchés publics de l'État ;

Vu la convention de délégation de gestion en date du 24 mars 2024 et relative au centre de gestion financière justice placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord ;

Vu la décision du Directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord en date du 27 mars 2024 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement au sein du centre de gestion financière justice,

Vu la décision du Directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord en date du 08 septembre 2025 portant décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique,

Vu la décision du directeur du pôle gestion publique de la Direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord en date du 22 septembre 2025 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement au sein du centre de gestion financière (CGF Justice),

Vu la décision du 06 février 2026 de la Secrétaire générale du ministère de la Justice et portant désignation des responsables de budget opérationnel et d'unités opérationnelles du programme 310 « conduite et pilotage de la politique de la justice » ;

Vu la décision du 30 mars 2026 portant délégation de signature (Secrétariat général du ministère de la Justice : ressources humaines, affaires financières et immobilière, logistique, délégations interrégionales) ;

K

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer toutes décisions à l'effet d'exercer les compétences d'ordonnateur pour le programme 310, le budget opérationnel du programme 362, pour les budgets opérationnels de programme immobilier des programmes 166, 182, 348 et 723, et pour les unités opérationnelles immobilières du programme 107 et du programme 362 à :

M. Yannick LEU, adjoint à la déléguée interrégionale et chef du département de la performance financière, des achats et de la conformité et Mme Magali D'ALLENDE, cheffe de l'état-major et responsable de l'appui au pilotage, dans la limite des attributions de la délégation interrégionale du secrétariat général Grand Nord ;

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer toutes décisions à l'effet d'exercer les compétences d'ordonnateur pour le programme 310, le budget opérationnel du programme 362, pour les budgets opérationnels de programme immobilier des programmes 166, 182, 348 et 723, et pour les unités opérationnelles immobilières du programme 107 et du programme 362 à :

M. Yannick LEU, chef du département de la performance financière, des achats et de la conformité,

M. Didier TAMIEZAN, adjoint au chef du département de la performance financière, des achats et de la conformité, M. Cyrille BROQUET, chef du pôle conformité et maîtrise des risques, et M. Thierry CHATELAIN, chef du pôle performance financière, dans la limite des attributions du département de la performance financière, des achats et de la conformité de la délégation interrégionale du secrétariat général Grand Nord ;

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet d'exercer les compétences d'ordonnateur et de responsable d'unités opérationnelles dans le cadre des opérations d'investissement immobilier dont le montant est supérieur à 150 0000 euros toutes taxes comprises relevant des programmes 166, 182, 310, de l'unité opérationnelle relative à l'immobilier non spécifique du programme 107, et des opérations d'investissement immobilier relevant des unités opérationnelles DSJ, DGAP et DPJJ du BOP Justice du programme 723 et des unités opérationnelles SG des programmes 362 et 348 à :

M. Emmanuel TIBERGHIEU, chef du département de l'immobilier, et M. David LECLERCQ, adjoint au chef du département de l'immobilier ; dans les limites du ressort géographique de la délégation interrégionale du secrétariat général Grand Nord ;

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet d'exercer, les compétences d'ordonnateur dans le cadre des opérations relevant du département des ressources humaines et de l'action sociale pour le programme 310 à :

Mme Anne-Laure HEROGUEL, cheffe du département des ressources humaines et de l'action sociale, et Mme Nadia ELAZOUZI, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines et de l'action sociale et conseillère technique en travail social (CRTS), dans les limites du ressort de la délégation interrégionale du secrétariat général Grand Nord ;

Article 5

Sont désignés en qualité de référents du CGF Justice de Lille et chargés d'assurer l'échange d'informations entre les services prescripteurs de l'ordonnateur (Etat-Major de la DIR-SG Grand Nord, DRHAS de Lille, DI de Lille) et le centre de gestion financière, ainsi que la transmission par fiches COM des tableaux d'ordre à payer et les pièces justificatives prévues par l'arrêté du 5 mai 2021 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat, les agents nommément désignés ci-dessous dans les annexes 1, 2 et 3 de la présente décision :

Annexe 1 (Etat-Major)

Flux	Périmètre financier	Actions	Agents habilités
EJ en flux 1	L'unité opérationnelle UO 310 Centre Financier : 0310-SGAL-DI59	Saisie des DA Certification des SF en 1 étape Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, finalisation, modification) Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires Tiers	<u>Titulaire</u> Coralie SAMIER <u>Rôles de suppléants</u> Antonina ZAMPAGLIONE Vanessa DELESALLE
		Validation des DA Certification des SF en 1 étape Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, finalisation, modification.) Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires Tiers	Magali D'ALLENDE
EJ en flux 3 EJ en flux 4	L'unité opérationnelle UO 310 Centre Financier : 0310 SGAL-DI59	Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, finalisation, modification) Réponses aux fiches communication Ordre à payer (demande ou en réponse au CGF) avec en PJ, l'accord signé par l'ordonnateur au format PDF Utilisation des formulaires Tiers Transmission des TOP (avec en PJ le TOP au format PDF signé par l'ordonnateur et au format tableur)	<u>Titulaire</u> Coralie SAMIER <u>Rôles de suppléants</u> Antonina ZAMPAGLIONE Vanessa DELESALLE
		Ordre à payer Envoi des TOP Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, finalisation, modification.) Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires Tiers	Magali D'ALLENDE

Annexe 2 (Département des ressources humaines et de l'action sociale)

Flux	Activités	Actions	Agents habilités
EJ en flux 1	<u>HT2 :</u> 0310ACAR0201 - Formation 0310ACAL1201 - Handicap 0310ACAR0101 – Médecine de prévention 0310ACAB0201 – Restauration 0310ACAR0202 – Dépenses RH transverses	Saisie des DA Certification des SF en 1 étape Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, finalisation, modification) Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires Tiers	Denis FALBIERSKI Mohamed SBIAY Giovanni PAVY Yohann DOLLE Emilie RASSE Anna ROBLET
		Validation des DA Certification des SF en 1 étape Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, finalisation, modification) Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires Tiers	Anne-Laure HEROGUEL Nadia ELAZOUZI
EJ en flux 3	<u>HT2 :</u> 0310ACAR0201 - Formation 0310ACAL1201 - Handicap 0310ACAR0101 - Médecine de prévention 0310ACAB0201 – Restauration	Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, finalisation, modification) Transmission ordre de payer Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires Tiers	Denis FALBIERSKI Mohamed SBIAY Giovanni PAVY Yohann DOLLE Emilie RASSE Anna ROBLET
		Signature ordre de payer Utilisation des formulaires Tiers	Anne-Laure HEROGUEL Nadia ELAZOUZI
Dépenses Flux 4	<u>T2 :</u> 0310ACAB0208 - AEH 0310ACAB0207 – Séjours Enfants	Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, finalisation, modification) Transmission ordre de payer Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires Tiers	Denis FALBIERSKI Mohamed SBIAY Emilie RASSE Anne-Laure HEROGUEL Nadia ELAZOUZI

Annexe 3 (Département Immobilier)

Flux	Activités	Actions	Agents habilités
EJ en flux 1	<u>HT2</u> :	Saisie des DA	Thomas CARLIER
	0182A1020110 - Opération immobilières des services éducatifs - Secteur public	Certification des SF en 1 étape	Nadine SEFEKME
	0182A1020107 - Opération immobilière des directions territoriales et direction PJJ	Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, finalisation, modification)	Véronique COUVREUR
	016601060801 - Travaux structurants	Réponses aux fiches communication	Léa SAVARY
	016601060601 - Entretien lourd	Engagement des EJ marchés via PLACE	
	010701010101 - Travaux et rénovation immobilière	Utilisation des formulaires Tiers	
	036201010002 - Réhabilitation, rénovation et isolation	Validation des DA	Emmanuel TIBERGHEN
	0310ACAD0408 - Exploitation et maintenance bâtiment	Certification des SF en 1 étape	David LECLERCQ
	034800010108 - Résilience Etat	Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, finalisation, modification)	
	072300010140 - Plan de résilience	Réponses aux fiches communication	
		Utilisation des formulaires Tiers	

Article 6 :

La décision du 23 février 2026 portant subdélégation de signature à la DIR-SG Grand Nord est abrogée.

Article 7 :

La présente décision sera publiée dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts-de-France et du département du Nord.

Fait à Lille, le 18 mai 2026.

La Déléguée interrégionale Grand-Nord du Secrétariat général du ministère de la Justice


Nathalie LEURIDAN



**Arrêté préfectoral prorogeant par dérogation le délai de commencement
d'une opération subventionnée au titre de la dotation de soutien à
l'investissement local
DSIL 2022 EJ n° 2103616330**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article R 2334-28 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État ;

Vu le décret n°2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Hauts-de-France du 16 mars 2022 accordant à la commune de Billy-Berclau une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour le projet : « isolation du bâti abritant la maison de la vie écocitoyenne et l'agence postale communale », notifié le 18 mars 2022 ;

Vu la demande présentée par le bénéficiaire le 3 avril 2026 ;

Considérant que l'article R 2334-28 du code général des collectivités territoriales dispose que la décision d'attribution de la subvention devient caduque si, à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention, l'opération au titre de laquelle elle a été accordée n'a reçu aucun commencement d'exécution. Et que le préfet peut, au vu des justifications apportées, proroger la validité de l'arrêté attributif pour une période qui ne peut excéder un an ;

Considérant que s'agissant de dispositions réglementaires, le droit à dérogation du préfet trouve à s'appliquer ;

Considérant que l'opération initialement prévue a été reconsidérée pour assurer la pérennité du bâtiment (choix de la commune d'élargir l'isolation initiale du bâtiment à une réhabilitation complète avec extension) entraînant la réalisation d'études techniques approfondies et l'obtention d'un permis de construire ;

Considérant les aléas du chantier de gros œuvre et le retard pris non imputable au bénéficiaire, les travaux d'isolation subventionnés ne doivent débuter qu'en mai pour une durée de 3 semaines ;

Considérant que cette dérogation est justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales, s'agissant de travaux de rénovation énergétique de bâtiments communaux accueillant des services publics de proximité ;

Considérant que cette dérogation favorise l'accès aux aides publiques en permettant à la commune de Billy-Berclau de conserver le bénéfice de la subvention prévue ;

Considérant que cette dérogation ne porte pas une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé puisque le délai de prorogation de validité demandé est supérieur d'un an aux délais réglementaires ;

Considérant que la présente dérogation est compatible avec les engagements européens et internationaux de la France et qu'elle ne porte pas atteinte aux intérêts de la défense ou à la sécurité des personnes et des biens ;

Sur proposition du Préfet du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - Objet :

Le délai de commencement est prorogé jusqu'au 30 juin 2026.

Article 2 – Autres dispositions :

Les autres dispositions de l'arrêté du 16 mars 2022 demeurent inchangées.

Article 3 – Délais et voie de recours

Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet et/ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur dans un délai de deux mois.

Un recours contentieux peut être porté devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex) dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ou de la décision de rejet du recours gracieux ou de la décision de rejet du recours hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Article 4 – Exécution :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18 MAI 2026


Bertrand GAUME